



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2013
Français
Original: espagnol

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Seizième session
Genève, 22 avril-3 mai 2013

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Colombie

* Le document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

I. Méthodologie et processus consultatif

1. L'élaboration du présent rapport a constitué un effort continu de la part de l'État colombien, commencé avec la présentation du rapport soumis lors du premier cycle. Depuis, la Colombie a pris de sa propre initiative l'engagement d'assurer un suivi continu, et s'en est acquittée tout au long des quatre dernières années¹.
2. Sept rapports ont été établis et diffusés pour consultation auprès des parties prenantes intéressées². En outre, en 2009 et en 2010, le Gouvernement colombien a envoyé aux États ayant participé à la session du Conseil des droits de l'homme deux communications dans lesquelles il décrivait le mécanisme de suivi adopté³, les résultats obtenus et les mesures prises. Le bilan de la suite donnée à l'Examen périodique universel en 2009 a également fait l'objet d'un bulletin d'information.
3. En 2011, on s'est employé à promouvoir l'Examen périodique universel dans les départements afin que les autorités locales prennent conscience de leur rôle dans la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de ce mécanisme⁴. Par la suite, une consultation a été organisée dans les 32 départements⁵ afin de recenser au niveau local les réalisations en faveur des droits de l'homme, ainsi que les pratiques les plus performantes dans ce domaine, les défis à relever et les contraintes existantes, d'évaluer la suite donnée à l'examen de 2008 ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations ou des engagements⁶.
4. En 2012, deux ateliers ont été organisés à l'intention des représentants de l'ensemble des pouvoirs publics et des organes de contrôle, afin de mobiliser une participation institutionnelle à l'élaboration du rapport puis à sa présentation ultérieure, et de coordonner cette participation.
5. Il existe en Colombie divers mécanismes de dialogue avec la société civile, qui peut ainsi intervenir dans le domaine des droits de l'homme. Ces mécanismes sont notamment la Commission intersectorielle pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire⁷, et la Table ronde nationale pour les garanties⁸.
6. En outre, au cours des deux dernières années, la Colombie s'est dotée d'un mécanisme unique au monde, la Conférence nationale sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire⁹, née de la Déclaration conjointe par laquelle le Gouvernement, le Bureau du Défenseur du peuple, le Congrès (Parlement), la *Procuraduría* (service du ministère public chargé de surveiller la fonction publique), la société civile et la communauté internationale ont convenu de faciliter et appuyer un processus participatif¹⁰ d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique complète en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire, aux niveaux national, départemental et local¹¹. Des forums ont été organisés à cette fin dans chaque département¹² et dans la capitale; 25 forums¹³ réunissant plus de 12 500¹⁴ personnes ont eu lieu en décembre 2012, avant la tenue de la Conférence qui a mobilisé plus de 2 000 participants. Ce processus se poursuivra en 2013. L'une des principales difficultés restant à résoudre est la coordination des acteurs aux niveaux national et local.
7. Aux fins de l'élaboration du présent rapport, le Groupe de travail permanent sur l'Examen périodique universel¹⁵ a organisé, avec le soutien du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en Colombie, un dialogue avec les principales organisations de défense des droits de l'homme du pays¹⁶, en marge du processus consultatif. Une fois le rapport soumis, d'autres réunions seront organisées en vue d'intégrer en vue de sa présentation ultérieure les avis et commentaires qui auront été formulés à son sujet.

II. Contexte, cadre normatif et institutionnel

A. Contexte

8. La Colombie est un État unitaire, démocratique, participatif et pluraliste, où les pouvoirs sont séparés, et régi par la Constitution de 1991. L'administration est décentralisée, avec des entités territoriales autonomes subordonnées à un ordre juridique et constitutionnel commun. Cette décentralisation permet un partage de l'administration entre les collectivités territoriales et une plus grande liberté d'action au niveau régional.

9. Le Président de la République, les gouverneurs et les maires sont tous élus par scrutin populaire. Le mandat du Président en poste, Juan Manuel Santos, court de 2010 à 2014.

10. D'après les estimations de l'Organisme national de statistique, le DANE¹⁷, la population actuelle est de 46 375 061¹⁸ habitants.

B. Cadre juridique et institutionnel

11. Ces dernières années, la Colombie a entrepris une réforme politique et institutionnelle en vue de garantir l'exercice sans réserve des droits de l'homme et améliorer l'efficacité et la cohérence dans l'organisation et le fonctionnement de l'État¹⁹. Cette réforme s'est divisée en deux grandes séries de mesures, dont l'une visait à garantir les droits de l'homme de toute la population, et l'autre, à garantir les droits des victimes du conflit armé, de façon à réparer intégralement les préjudices causés, favoriser la réconciliation, et ouvrir ainsi la voie vers la paix.

12. Dans le respect des principes de la bonne gouvernance – efficacité, efficacité, transparence et obligation de rendre des comptes –, et en ayant à l'esprit le Plan national de développement 2010-2014 «Prospérité pour tous», sur lequel se fondent toutes les politiques publiques, le Gouvernement a entrepris de passer en revue les différents secteurs de l'administration publique et de les réformer²⁰ en vue d'améliorer: i) l'intégration sociale et la réconciliation; ii) la politique sociale; iii) les institutions dans les secteurs essentiels à la compétitivité du pays; et iv) l'efficacité et l'efficacité.

13. Afin de renforcer l'action conjointe et coordonnée des pouvoirs publics en faveur des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le Gouvernement a conçu et mis en place le Système national des droits de l'homme et du droit international humanitaire²¹ (SNDDHH-DIH), réformé la Commission intersectorielle pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et créé un système d'information centralisée dans ce domaine²². Le SNDDHH-DIH se divise en plusieurs sous-systèmes²³. La Commission intersectorielle, formée de ministres et dirigée par le Vice-Président, est l'autorité suprême chargée de concevoir, promouvoir, guider, coordonner, suivre et évaluer la politique publique en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. C'est elle également qui facilite l'exécution des engagements internationaux pris dans ce domaine, coordonne les actions menées à cette fin, et veille à ce que le respect des droits et des différences soit intégré dans les politiques sectorielles.

14. Un programme pour l'intégration sociale et la réconciliation a été créé sous l'autorité du Ministère de la prospérité sociale, auquel participent l'Institut colombien pour le bien-être des familles (ICBF)²⁴, le Centre pour la mémoire historique (CMH)²⁵, le Service d'aide et de réparation aux victimes (UARIV)²⁶, l'Unité administrative spéciale pour la réappropriation du territoire (UCT)²⁷ et l'Agence nationale de lutte contre la pauvreté extrême (ANSPE)²⁸; ces différentes parties prenantes s'emploient à formuler, adopter,

diriger, coordonner et exécuter des politiques, des plans généraux, des programmes et des projets en faveur de la lutte contre la pauvreté, de l'intégration sociale, de la réconciliation, de la réappropriation du territoire, de l'aide aux groupes vulnérables, des handicapés, de la réinsertion sociale et économique, et de l'aide et de la réparation aux victimes du conflit.

15. L'adoption de la loi n° 1448 de 2011 relative à l'aide et à la réparation aux victimes et à la restitution des terres («loi pour les victimes»), assortie de ses décrets d'application²⁹, est l'initiative la plus ambitieuse du Gouvernement en faveur des victimes de la violence. Cette loi prévoit notamment des mesures visant à garantir la non-répétition des actes en cause, ainsi qu'un traitement différentiel des victimes selon le sexe, la communauté ou l'origine ethnique³⁰, et établit les fondements requis pour l'exécution d'une politique publique d'aide et de réparation complètes aux victimes, selon une approche progressive, graduelle et durable. La loi désigne également les institutions chargées de sa mise en œuvre et instaure le Système national d'aide et de réparation aux victimes (SNARIV).

16. La réforme a également consisté à renforcer les acteurs et les organismes chargés de protéger les droits des minorités³¹, l'administration de la justice³², la protection sociale³³, la sécurité³⁴, le logement et la protection de l'environnement³⁵, la promotion de la culture, et la sécurité et la protection de la population dans les situations de risque exceptionnel, avec la création du Service national de protection (UNP) et des Comités d'évaluation des risques et des mesures à prendre (CERREM)³⁶, sans oublier les questions culturelles³⁷, entre autres initiatives importantes³⁸.

17. Afin de faciliter la transition du conflit armé à une paix durable, le Congrès a adopté un «Cadre juridique pour la paix», qui autorise l'établissement de mécanismes extrajudiciaires de justice transitionnelle, le recours à des critères de sélection et de hiérarchisation des affaires, et la suspension de l'application des peines. En outre, en septembre 2012, le Gouvernement a engagé un processus de dialogue avec les FARC, assorti d'une feuille de route qui circonscrivent précisément le débat qui devrait conduire à un accord final sur la fin du conflit armé, ce qui constitue un défi considérable pour la nation.

C. Dialogue avec les organisations internationales

18. Le pays accueille 29 représentations d'organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies³⁹, l'Organisation des États américains, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Banque mondiale, et 10 agences pour la coopération ou le développement.

19. Depuis 2008, 22 hauts responsables ou représentants de mécanismes du système des Nations Unies et du système interaméricain se sont rendus dans le pays⁴⁰, notamment le Secrétaire général de l'ONU, dont la visite en juin 2011 fut l'occasion d'adopter la loi pour les victimes, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés, Margot Wallström, et les Directeurs exécutifs d'organismes de l'ONU, comme Michelle Bachelet d'ONU-Femmes et Babatunde Osotimehin du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Directeur adjoint du Haut-Commissariat pour les réfugiés, Alexander Aleinikoff, et le Directeur des opérations sur le terrain et de la coopération technique du HCDH, Anders Kompass.

20. En outre, le Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang-Hyun Song, a conclu avec le Président un accord sur l'application des peines prononcées par la Cour. La Colombie est le premier pays des Amériques, et le septième dans le monde, à signer un accord de ce genre.

21. Dans le système interaméricain, la Colombie est considérée comme un pays qui progresse en matière de droits de l'homme. En décembre 2012, à la suite d'une mission dans le pays, la Commission interaméricaine des droits de l'homme l'a retirée de la liste des États examinés au chapitre IV de son rapport annuel.

III. Progrès, priorités et défis dans la promotion et la protection des droits de l'homme

A. Mise en œuvre du Plan national de développement 2010-2014 «Prospérité pour tous»

22. Le Plan national de développement 2010-2014 «Prospérité pour tous» définit la marche à suivre pour assurer le respect des droits de l'homme et avancer vers l'intégration sociale et la réconciliation. Le chapitre V intitulé «Consolidation de la paix» fait expressément référence, au point C, à la politique publique en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire et à la justice de transition comme moyens de parvenir à l'état de droit. L'état de droit va de pair avec une sécurité renforcée, le plein respect des droits de l'homme et une administration de la justice efficace, ce qui suppose de prendre des mesures pour consolider la paix et réduire l'impunité, tout en mettant en œuvre des stratégies pour encourager une culture de civisme et de respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie et le droit à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi que pour combattre la discrimination et pour respecter les identités.

B. Élaboration de la politique publique pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire

23. L'amélioration de la situation des droits de l'homme en Colombie témoigne de la volonté du pays d'atteindre les normes les plus élevées dans ce domaine. Des défis et des difficultés persistent, mais il est manifeste que le Gouvernement s'emploie à les surmonter. Ainsi qu'il est expliqué dans le présent rapport, il est tenu compte, dans la conception des plans et des mesures mis en œuvre, des obligations et des engagements auxquels la Colombie a souscrit au niveau international, ainsi que des recommandations formulées à cet égard, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel.

24. Pour élaborer la politique publique en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire⁴¹, qui constitue un enjeu national, on s'est inspiré du processus utilisé antérieurement pour le Plan d'action national ainsi que d'autres initiatives dont l'objectif était de définir un cadre d'action efficace en faveur des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Avec la mise en place du SNDDHH-DIH et de la Conférence nationale, la politique publique conduite dans ce domaine est élaborée et enrichie grâce aux contributions locales. Elle est conçue comme un ensemble intégrant les obligations et les engagements internationaux du pays, qui s'alimente du dialogue constructif mené avec les organisations sociales et la communauté internationale, ainsi que du processus de justice transitionnelle.

25. Dans le cadre du SNDDHH-DIH⁴², on a commencé à assurer la coordination de toutes les institutions intervenant dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire, ce qui suppose un dialogue entre 55 organismes nationaux, 5 programmes présidentiels, 90 directions ou services et 8 bureaux de hauts conseillers auprès de la présidence.

C. Droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux

Pauvreté

26. Le Gouvernement s'emploie à renforcer la classe moyenne et à former une société plus juste et équitable, en aidant les personnes pauvres et extrêmement pauvres à avoir un accès plus étendu et plus facile aux services sociaux.

27. La Colombie s'est engagée, de sa propre initiative, à réduire à 28,5 % le pourcentage de personnes en situation de pauvreté⁴³ et à 8,8 % celui des personnes en situation d'extrême pauvreté, d'ici à 2015. Ainsi, entre 2010 et 2011, le taux de pauvreté au niveau national est passé de 37,2 % à 34,1 % et celui de la pauvreté extrême, de 12,3 % à 10,6 %. Cette baisse a été obtenue grâce à la mise en œuvre de politiques ciblées et de stratégies intégrées conjuguées à une approche différentielle, à la croissance économique, et à la redistribution du revenu au profit des plus pauvres.

28. Pour relever le défi que représente la réduction de la pauvreté, la nouvelle Agence nationale de lutte contre la pauvreté extrême a lancé le programme «*Red Unidos*»⁴⁴ qui vise à offrir des services sociaux aux populations pauvres et extrêmement pauvres. Par ailleurs, le programme «*Más Familias en Acción*»⁴⁵ consiste à verser périodiquement, sous conditions, une allocation financière pour compléter le revenu familial et améliorer la santé et l'éducation des mineurs de 18 ans dans les familles pauvres et vulnérables. En 2011, 2 210 412 familles ont ainsi bénéficié du programme, parmi lesquelles 382 126 (17,3 %) étaient des personnes déplacées et 69 485 (3,1 %), des autochtones.

Sécurité alimentaire

29. Une politique nationale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été élaborée, et la Commission intersectorielle pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁴⁶ a été mise en place en tant qu'autorité suprême chargée de diriger et coordonner les politiques et les programmes dans ce domaine. En outre, le programme «*Red de Seguridad Alimentaria*» encourage la production d'aliments pour l'autoconsommation. À la date de juin 2012, plus de 2 490 familles participaient dans ce cadre à un projet de sécurité alimentaire. Les femmes, principales bénéficiaires des allocations versées sous conditions, ont été 56 997 à recevoir une aide au titre des programmes sociaux.

Emploi et productivité

30. Le projet «*Alianzas Productivas*» vise à favoriser les partenariats entre le secteur privé et les communautés rurales pauvres, afin de favoriser la création d'entreprises et améliorer la compétitivité.

31. On estime que la loi en faveur du premier emploi⁴⁷ a facilité en 2011 la création de 155 753 entreprises et permis à 395 266 jeunes de trouver leur premier emploi. Quant au programme «*Trabajemos Unidos*», dont l'objectif est le renforcement des compétences professionnelles, il a permis à 15 208 personnes d'élaborer un projet individuel qui consistait, selon le cas, à entreprendre une procédure d'homologation, à suivre une formation professionnelle ou des cours d'alphabétisation, ou encore à faire valider des compétences⁴⁸.

32. Des programmes spécifiques ont été conçus pour les populations spécialement protégées par la Constitution, comme les initiatives «*Jóvenes Rurales*»⁴⁹, «*Mujer Rural*», «*Mujeres Ahorradoras en Acción*»⁵⁰ et «*Oportunidades Rurales*» qui sont destinées à des groupes tels que les petits agriculteurs, les jeunes, les femmes, les autochtones et la communauté afro-colombienne⁵¹.

33. Une loi a été adoptée pour favoriser la légalisation des emplois et la création de nouveaux postes, en privilégiant une approche différentielle selon les sexes et en prévoyant des avantages pour l'embauche des femmes victimes de violence⁵². Des efforts sont également faits pour promouvoir le télétravail⁵³, qui présente des avantages pour des groupes spécifiques de la population⁵⁴.

Logement digne

34. Une loi relative au logement prioritaire⁵⁵ a été adoptée, en vertu de laquelle 100 000 logements gratuits seront mis à la disposition des populations prioritaires⁵⁶ dans différentes régions du pays. De même, afin de faciliter l'accès au logement social et officialiser la propriété foncière rurale, le Ministère de l'agriculture met en œuvre, à l'intention des groupes vulnérables, des programmes stratégiques fondés sur une approche différentielle⁵⁷. D'autres programmes publics⁵⁸ visant à faciliter l'accès au logement social et à officialiser la propriété foncière rurale sont également en cours.

35. Un projet de loi sur la terre et le développement rural est à l'examen⁵⁹. Il a un objectif ambitieux, à savoir promouvoir un développement rural complet selon une approche différentielle.

Éducation⁶⁰

36. La Colombie a établi⁶¹ la gratuité de l'instruction⁶² pour tous les élèves des établissements publics, du début de l'enseignement primaire à la fin du secondaire. Un système de suivi informatisé est en train d'être mis en place pour surveiller l'utilisation des ressources allouées à l'éducation publique.

37. Le Gouvernement s'efforce également d'accroître la couverture des différents degrés de l'enseignement. En 2011, la Colombie est parvenue à une couverture universelle de l'éducation primaire et secondaire, et a réduit les écarts entre les zones urbaines et les zones rurales⁶³. Les collectivités territoriales rurales sont prioritaires pour l'allocation des ressources, de même que celles dont la population a un retard important en matière d'éducation ou est particulièrement vulnérable et diversifiée⁶⁴.

38. En 2011, avec la création de la Commission intersectorielle pour la petite enfance, des normes de qualité⁶⁵ ont été établies pour les crèches publiques, lesquelles ont accueilli 589 826 enfants cette année-là, soit 24 300 de plus qu'en 2010. En outre, 72 crèches, jardins d'enfants et autres centres d'accueil de la petite enfance ont été construits.

39. Le Gouvernement prévoit de réduire à 1 % le taux d'analphabétisme chez les 15-24 ans, et pour relever ce grand défi, il a mis en place le Programme national d'alphabétisation et d'instruction élémentaire et moyenne pour les jeunes et les adultes, qui vise à aider les analphabètes dans leur apprentissage. Entre 2005 et août 2012, 212 716 jeunes âgés de 15 à 24 ans ont été alphabétisés.

Technologies de l'information et de la communication

40. Afin d'améliorer la qualité de vie de tous les Colombiens, le Gouvernement facilite l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et s'efforce d'en généraliser l'utilisation et l'appropriation. Dans le cadre du plan stratégique «*Vive Digital*»⁶⁶, 85 initiatives sont mises en œuvre pour développer l'écosystème numérique du pays, dans des domaines comme l'infrastructure, les services, les applications et réseaux sociaux, et l'appropriation technologique.

Santé

41. Depuis 2009, conformément à l'engagement qu'il avait pris dans ce sens, le Gouvernement a unifié les différents régimes d'assurance maladie obligatoire⁶⁷ des enfants, qui sont actuellement 15 838 549, âgés de 0 à 17 ans, à en bénéficier⁶⁸. En 2011, il a uniformisé le régime des allocations destinées aux plus de 60 ans, et en juillet 2012, les régimes d'assurance maladie, de sorte que les adhérents du système subventionné bénéficient des mêmes prestations que ceux qui relèvent du système contributif. Plus de 42,5 millions de personnes sont affiliées à l'un ou l'autre de ces systèmes, avec des avantages identiques.

42. La couverture de la sécurité sociale s'est maintenue à près de 96 %, avec 2,3 millions de nouveaux adhérents entre 2010 et 2012⁶⁹. Alors qu'en 1993 la couverture des groupes les plus pauvres était estimée à 4,3 % seulement, elle avait atteint 48 % en 2003 et approchait de 90 % en 2011. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour arriver à 100 %, en particulier dans les régions où la population est dispersée. Afin de faire face aux difficultés qui persistent, un Plan quadriennal pour la santé est mis en œuvre, et une loi a été adoptée pour renforcer le système⁷⁰.

43. Soucieux de réduire la morbidité maternelle et la mortalité infantile et d'aider les enfants à grandir sainement, le Gouvernement a créé la Commission intersectorielle pour les droits liés à la sexualité et à la procréation, chargée de promouvoir ces droits et d'en garantir l'exercice. En outre, depuis janvier 2012, une procédure de surveillance obligatoire de la morbidité maternelle extrême a été intégrée au Système national de surveillance sanitaire (SIVIGILA)⁷¹ géré par l'Institut national de la santé, et un modèle pour la surveillance de la morbidité néonatale a été mis au point.

44. Un plan décennal pour la santé publique a été élaboré pour la période 2012-2021⁷², et un modèle de gestion des programmes en matière de lutte contre le VIH est mis en application. Le programme «*Mil primeros días*»⁷³ pour le suivi de la petite enfance est en cours d'exécution.

Protection sociale

45. Pour répondre aux besoins du troisième âge, qui représente 10 % de la population totale, le Gouvernement a élaboré la Politique nationale sur le vieillissement et la vieillesse 2007-2019, ainsi que plusieurs programmes consacrés à la protection sociale du troisième âge⁷⁴, à la formation du personnel qui s'occupe des personnes âgées et à l'alimentation de ces dernières (*programme «Juan Luis Londoño de la Cuesta»*), et une méthode pour favoriser la participation sociale des personnes âgées.

46. Afin d'assurer une protection contre l'incapacité de générer un revenu, le Gouvernement a créé deux mécanismes principaux, l'un de prévention et l'autre d'assistance. Le premier est fondé sur le système de pension⁷⁵; le second⁷⁶ prévoit, dans les conditions prévues par la loi, le versement d'une allocation périodique d'un montant inférieur au salaire minimum aux personnes économiquement faibles qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier d'une pension⁷⁷.

47. Une autre gageure est la protection des personnes âgées vivant seules et sans pension, ou qui sont pauvres, voire extrêmement pauvres⁷⁸. Au titre du programme «*Colombia Mayor*», 627 428 personnes âgées touchent tous les deux mois une allocation qui leur permet de couvrir leurs besoins essentiels et d'améliorer leur qualité de vie.

Culture

48. Le Gouvernement a augmenté le budget de la culture⁷⁹. Il a également mis sur pied le programme national «*Leer es mi cuento*» en faveur de la lecture et de l'écriture, participé au financement d'initiatives et de projets d'organisations non gouvernementales ou à but non lucratif, et lancé un programme national de soutien aux projets culturels ainsi qu'un programme national de promotion de la culture. Le prix «*Vida y Obra*» récompense les travaux de créateurs, chercheurs et promoteurs de la culture. Enfin, des efforts accrus sont faits pour promouvoir les représentations publiques des arts de la scène⁸⁰.

Environnement

49. Œuvrer en faveur de l'environnement permet de garantir la jouissance d'autres droits⁸¹. C'est pourquoi on a cherché à institutionnaliser davantage l'action entreprise dans ce domaine, en créant l'Autorité nationale chargée des autorisations environnementales, dont le rôle est d'attribuer les licences et permis et d'exécuter d'autres tâches en rapport avec l'environnement de manière efficace et transparente, afin de trouver un équilibre durable entre la protection de l'environnement et le développement. En outre, un service spécialement chargé de la répression des délits contre l'environnement et les ressources naturelles a été créé au sein du ministère public.

50. La Colombie a participé activement au Mécanisme pour un développement propre⁸², et compte 182 projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (77 nouveaux depuis août 2010). Le cadre conceptuel du Programme national d'adaptation aux changements climatiques a été mis au point, et l'importation de déchets dangereux, de quelque sorte que ce soit, est désormais interdite. Le Gouvernement met actuellement en œuvre une politique nationale d'éducation environnementale⁸³ et une politique nationale de gestion intégrée de la biodiversité et des services écosystémiques. Il conduit également un programme pour l'intégration des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre du Projet pilote d'adaptation aux changements climatiques (volet B, haute montagne), et a élaboré une politique pour la gestion des déchets solides.

51. L'adoption de ces politiques et d'autres mesures visant à garantir la jouissance et l'exercice sans réserve des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux témoignent de la volonté de l'État colombien de continuer à s'acquitter de ses obligations internationales dans ce domaine, ainsi que de son engagement à cet égard.

D. Lutte contre la violence et maintien de l'ordre public⁸⁴

Prévention de la violence

52. Le pays se trouvant dans une situation de conflit armé, avec les complexités et difficultés que cela suppose, le Gouvernement s'est employé à renforcer l'état de droit et la démocratie, afin de rétablir la paix et de garantir la sécurité de toute la population, et assurer ainsi le plein exercice des droits de l'homme.

53. En 2012, les 32 départements du pays ont bénéficié d'un service de conseil et d'assistance technique du Ministère de l'intérieur en matière de gestion préventive du risque de violation des droits à la vie, à la liberté, à l'intégrité physique et à la sécurité de la personne. Il s'agissait notamment de renforcer les mécanismes de prévention⁸⁵ et d'élaborer des plans de prévention et protection globales⁸⁶ ou d'actualiser ceux qui existaient déjà; 32 plans de ce type ont ainsi été conçus ou mis à jour, un pour chaque département. Des plans ont également été élaborés au titre de la stratégie de prévention adoptée dans le cadre du processus de restitution des terres⁸⁷, et 51 des 58 municipalités participant à la stratégie de réappropriation du territoire ont aussi un plan de prévention et protection globales⁸⁸.

Renforcement du dialogue avec la société civile

54. Conscient que les organisations sociales contribuent à bâtir la démocratie dans l'exercice légitime de leurs activités, le Gouvernement s'efforce de renforcer le dialogue avec elles et a créé à cette fin la Table ronde nationale pour les garanties. Il organise également des réunions thématiques. Le travail réalisé par les défenseurs des droits de l'homme et les dirigeants sociaux et communautaires dans différentes régions du pays⁸⁹ est reconnu par les autorités, et plusieurs propositions présentées dans le cadre du dialogue avec la société civile ont déjà été mises en pratique. Malgré ces progrès, il faut continuer à renforcer et à élargir les échanges, en particulier au niveau régional.

Protection des personnes vulnérables

55. Le Programme de protection colombien, unique au monde, a été considérablement amélioré grâce aux discussions tenues dans le cadre de la Table ronde nationale pour les garanties. Il a été confié à un organisme indépendant, le Service national de protection. L'objectif est de réglementer les procédures de protection, notamment en définissant les principes applicables, en introduisant des mesures différentielles et en réalisant des études de risques⁹⁰. À l'heure actuelle, plus de 10 000 personnes sont protégées par le Service national de protection.

Formation des militaires

56. Le Ministère de la défense a élaboré des outils pour que les normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire⁹¹ soient prises en considération dans la conception, l'exécution, l'évaluation et l'actualisation des activités et opérations militaires. Parmi les outils utilisés pour la formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire du personnel des forces de sécurité, on peut citer le Plan stratégique du système éducatif des forces armées, le Modèle pédagogique unique pour l'éducation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, les exercices pratiques sur le terrain (GEPER) et la procédure d'auto-évaluation des enseignements acquis «*Lecciones Aprendidas*»⁹².

Lutte contre les bandes criminelles

57. La protection de la population civile⁹³ étant une priorité constante pour le Gouvernement, celui-ci a adopté plusieurs stratégies à cet effet, et il a pris également des mesures pour établir les institutions nécessaires. On peut dire qu'en 2012 le droit à la vie a été mieux protégé que jamais, le nombre de morts violentes ayant enregistré la baisse la plus importante des quarante dernières années.

58. La lutte contre les BACRIM⁹⁴, ou bandes criminelles, est l'un des plus grands défis qui se posent aux forces de sécurité. Une stratégie est en train d'être mise au point pour démanteler ces structures et protéger la population. Il s'agit d'une approche stratégique, globale et multidimensionnelle, dont l'objectif final est le démantèlement définitif de ces groupes, le rétablissement de l'autorité publique sur le territoire et la protection de la population.

59. La stratégie globale de lutte contre les bandes criminelles vise huit domaines d'action: identification des bandes; collecte et analyse des informations nécessaires pour comprendre leur dynamique; exercice de l'action publique; lutte contre la corruption; coordination avec la politique nationale de réappropriation du territoire; élaboration d'une stratégie globale et unifiée pour lutter contre le financement des bandes criminelles; prévention de la récidive et conception d'une stratégie proactive de communication.

60. Le Gouvernement, par l'intermédiaire des forces de sécurité, a réussi à réduire de 29 % la composition de ces bandes, dont 5 175 membres ont été arrêtés. Il a également réduit de 35 % la section armée de la bande «*Los Rastrojos*», dont 1 910 membres ont été arrêtés, parmi lesquels 9 dirigeants régionaux⁹⁵.

61. Un service spécialement chargé de la lutte contre les BACRIM a été créé au sein du ministère public. Il est structuré de manière à pouvoir organiser ses enquêtes en fonction des bandes identifiées, et non en fonction des crimes commis ou des zones concernées. Cela suppose de suivre une politique publique en matière de délinquance qui repose sur des actions coordonnées aux niveaux interinstitutionnel⁹⁶ et international. À la date de novembre 2008, le service du ministère public chargé des droits de l'homme et du droit international humanitaire était saisi de 50 affaires en rapport avec les bandes criminelles, dont 20 condamnations, tandis que, par comparaison, entre 2011 et 2012, le service du ministère public chargé de la lutte contre les BACRIM était saisi de 181 affaires, dont 1 procès en cours et 7 jugements condamnatoires concernant un total de 9 personnes.

Lutte contre les groupes armés illégaux

62. L'armée, conformément à la mission qui lui est confiée par la Constitution, a multiplié les offensives contre les groupes armés illégaux qui opèrent en marge de la loi⁹⁷, afin de contrôler le territoire, assurer la sécurité, neutraliser ces groupes et démanteler leurs centres de gravité. Au cours de la période considérée, un grand nombre de membres de groupes armés illégaux se sont rendus ou ont été démobilisés, grâce à un processus efficace et régulier d'élaboration, d'exécution, d'évaluation et d'actualisation de stratégies telles que la Politique globale de sécurité et de défense au service de la prospérité et le Plan «*Espada de Honor*» 2012-2014, entre autres mesures⁹⁸.

63. L'armée intervient pour défendre la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel. Elle est également chargée de veiller au respect des politiques publiques telles que la Politique pour la sécurité démocratique (2002-2006), la Politique pour la consolidation de la sécurité démocratique (2006-2010) et, actuellement, la Politique globale de sécurité et de défense au service de la prospérité.

Traite des êtres humains

64. La Stratégie globale de lutte contre la traite des personnes⁹⁹ est actuellement mise en œuvre et on travaille à l'élaboration de sa nouvelle édition, qui couvrira la période 2013-2018. En 2011, on est parvenu à établir sur l'ensemble du territoire des représentations des institutions chargées d'appliquer cette Stratégie, ce qui a permis une bonne diffusion de la campagne de prévention intitulée «*Con la Trata de Personas No hay Trato*» (Pas de quartier contre la traite). Parallèlement, on a mis à la disposition de la population une ligne téléphonique gratuite contre la traite de personnes, qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans tout le pays.

65. Le Ministère de l'intérieur, par le biais de sa direction de l'administration territoriale, a mis au point différents projets visant à répondre aux besoins qui subsistent de renforcer les collectivités territoriales sur le plan institutionnel en matière de lutte contre la traite. C'est ainsi que l'on s'emploie à sensibiliser les gouverneurs et les maires pour qu'ils prennent les décisions qui s'imposent et fassent des efforts financiers plus grands pour garantir les droits des victimes. En 2011 et 2012, des actions ont été entreprises dans 57 cas présumés de traite des personnes.

Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

66. Se fondant sur les recommandations formulées par le Comité contre la torture, la Colombie travaille à concevoir un mécanisme national de prévention de la torture, qui sera placé sous la coordination du Ministère de la justice, de concert avec les entités compétentes qui composent le Comité interinstitutionnel de prévention contre la torture¹⁰⁰.

Homicide sur personne protégée¹⁰¹

67. La Table ronde nationale pour les garanties est un mécanisme de dialogue créé d'un commun accord entre le Gouvernement et la société civile qui, avec la contribution de la communauté internationale, permet aux organisations de défense des droits de l'homme, aux acteurs influents de la société et des communautés de mener pleinement leurs travaux à bien¹⁰².

68. Les homicides sur personne protégée ont été condamnés par le Gouvernement dans les termes les plus fermes et diverses mesures ont été prises pour éviter que de tels actes ne se reproduisent ainsi que pour enquêter sur ces affaires et traduire les coupables présumés en justice, y compris en transférant à la justice ordinaire des investigations initialement confiées à la justice militaire.

69. Suite à ces crimes, les forces armées ont mis en œuvre 15 mesures adoptées par le Ministère de la défense en 2008¹⁰³, dont 7 sont actuellement évaluées par le Bureau du HCDH en Colombie¹⁰⁴. Ces mesures se sont traduites par une réduction évidente du nombre de signalements ou de plaintes pour homicide présumé sur personne protégée. Aucune plainte n'a été enregistrée pour des faits de cette nature en 2012¹⁰⁵.

70. Plusieurs membres des forces armées ont été jugés et sanctionnés en tant que coauteurs ou complices, selon leur degré de responsabilité, sous les chefs d'accusation d'homicide aggravé, de disparition forcée aggravée, de détournement de fonds publics et de faux en écriture¹⁰⁶. Au 31 août 2012, le ministère public avait été saisi de 1 727 cas d'homicide attribués à des agents de l'État, pour lesquels 1 948 personnes avaient été mises en accusation; 108 procès étaient en cours et 458 condamnations avaient déjà été prononcées.

Disparitions forcées

71. Le 11 juillet 2012, la Colombie a ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées¹⁰⁷. Dans ce domaine, elle poursuit ses efforts de prévention et de répression par le dialogue avec les ONG et les organismes multilatéraux, en coordination avec la Commission pour la recherche des personnes disparues¹⁰⁸.

72. On a en outre créé les conditions nécessaires à l'établissement d'une banque nationale de profils ADN¹⁰⁹, qui sera utilisée pour rechercher les disparus et prendre d'autres dispositions pour rendre hommage aux victimes et à leur famille¹¹⁰.

73. En comparant les statistiques sur les affaires de disparition forcée, on constate qu'au mois de novembre 2008, le service du ministère public chargé des droits de l'homme et du droit international humanitaire avait été saisi de 202 cas, avec 1 procès en cours et 9 jugements condamnatoires déjà prononcés contre un total de 24 personnes, alors qu'au 31 août 2012, le nombre d'affaires était passé à 334, avec 22 procès en cours et 195 condamnations déjà prononcées contre 182 individus¹¹¹.

Violence sexuelle¹¹²

74. Le ministère public a pris des mesures pour recenser les investigations en cours pour des faits de violence sexuelle¹¹³ et en assurer le suivi à l'aide de comités technico-juridiques, afin d'évaluer la manière dont progressent les enquêtes et de repérer et diffuser les bonnes pratiques et les expériences positives, mais aussi d'identifier les obstacles et les dysfonctionnements pouvant ralentir l'avancement des dossiers.

75. Dans le cadre de la politique publique de prévention de l'enrôlement forcé¹¹⁴, on a prévu un volet de prévention de la violence sexuelle dans le contexte du conflit armé, et renforcé la Commission intersectorielle chargée de cette question. Les forces de sécurité ont en outre fait une place au thème de la violence sexuelle dans plusieurs de leurs programmes de formation et conçu un guide pédagogique à l'intention des formateurs qui conduisent des stages de formation spéciale sur la violence sexuelle dans le contexte des conflits armés.

76. Les statistiques portant sur les cas de violence sexuelle¹¹⁵ montrent qu'en novembre 2008 le service du ministère public chargé des droits de l'homme et du droit international humanitaire avait été saisi de 65 affaires, avec 1 procès en cours, tandis qu'au 31 août 2012, le nombre total d'affaires était passé à 181, avec 1 procès en cours et 7 jugements condamnatoires déjà prononcés contre 9 individus¹¹⁶.

Enrôlement forcé

77. La Commission intersectorielle pour la prévention de l'enrôlement forcé progresse dans ses travaux visant à mettre sur pied l'Observatoire de prévention de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants et de la violence sexuelle contre les enfants, qui aura pour mandat de superviser les actions des différentes institutions actives dans ce domaine¹¹⁷. Des espaces de sensibilisation contre l'enrôlement forcé ont vu le jour¹¹⁸.

78. Parmi les stratégies adoptées, l'une a consisté à recenser les municipalités prioritaires en fonction des facteurs de risque auxquels sont exposés les enfants et les adolescents, afin d'adapter l'offre institutionnelle et de proposer des mesures de prévention aux municipalités ainsi exposées¹¹⁹.

79. Si l'on étudie les statistiques concernant l'enrôlement forcé, il apparaît qu'en novembre 2008 le service du ministère public chargé des droits de l'homme et du droit international humanitaire avait été saisi de 141 cas, avec 2 procès en cours et 3 jugements condamnatoires prononcés contre 13 personnes, alors qu'au 31 août 2012, le nombre d'affaires avait atteint un nombre total de 238, avec 6 en cours de jugement et 50 condamnations prononcées contre 48 personnes¹²⁰. À cet égard, mérite particulièrement d'être signalée la condamnation pour enrôlement forcé prononcée dans le cadre du processus «Justice et paix» à l'encontre du dénommé «El Alemán», commandant des structures d'autodéfense démobilisées en 2005 et en 2006¹²¹.

Mines antipersonnel, munitions non explosées et sensibilisation aux risques liés aux mines

80. Selon le Programme présidentiel pour une action intégrale contre les mines antipersonnel (PAICMA), les mines antipersonnel utilisées par des groupes armés illégaux et les munitions non explosées qu'ils laissent derrière eux ont fait 549 victimes en 2011, 262 victimes en 2012, et un total de 10 001 victimes entre 1990 et le mois de septembre 2012.

81. Compte tenu de la nécessité d'adapter le discours à l'auditoire, on s'est attaché à inclure également la perspective des enfants et des adolescents dans l'éducation aux risques liés aux mines antipersonnel. L'assistance intégrale aux victimes de mines antipersonnel, de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés relève désormais du Système

national pour les personnes handicapées et l'offre d'assistance a été étoffée au niveau local. Le Programme de déminage humanitaire a été lancé et une aide a été apportée à 93,26 % des victimes recensées en 2012¹²².

E. Lutte contre l'impunité et accès à la justice¹²³

82. La politique de lutte contre l'impunité des violations des droits de l'homme et des infractions au droit international humanitaire a été définie avec la participation du ministère public, de la *Procuraduría*, du Bureau du Défenseur du peuple, du Conseil supérieur de la magistrature, et de l'administration pénitentiaire (INPEC). Cette politique a vocation à renforcer les capacités de l'État en matière d'investigation, de jugement et de répression. Elle contribue aussi au renforcement des ressources humaines et opérationnelles et au développement des compétences des membres de l'appareil judiciaire en matière d'investigation.

83. Une stratégie de formation spécialisée aux droits de l'homme et au droit international humanitaire est mise en œuvre à l'intention des auxiliaires de justice¹²⁴. Entre 2011 et 2012 ont ainsi été organisés neuf stages de formation, auxquels ont participé près de 350 auxiliaires de justice.

84. Afin de renforcer la fonction d'investigation sur les violations des droits de l'homme et l'attention portée aux victimes, on a créé au sein du ministère public une unité chargée de recenser, d'aider et de conseiller les victimes des groupes armés en marge de la loi, sous l'autorité du service chargé du processus «Justice et paix», ainsi que des services spécialement chargés, respectivement, des délits de disparition et déplacement forcés et des personnes démobilisées.

85. Dans l'optique d'une gestion adaptée et plus efficace des investigations, le ministère public a adopté la directive n° 0001 de 2012¹²⁵, qui vise à créer un nouveau système d'investigation pénale et à introduire progressivement des critères pour la sélection et le traitement prioritaire des affaires, ainsi que la résolution n° 1810 de 2012, portant création du service du ministère public chargé de l'analyse criminelle¹²⁶.

86. Dans le cadre du Plan sectoriel de développement de l'appareil judiciaire pour 2011-2014¹²⁷, on vise à améliorer la qualité et l'équité des procédures judiciaires, grâce à un perfectionnement continu de la gestion, tant sur le plan administratif que sur le plan des ressources humaines, à la sélection des fonctionnaires et autres employés par voie de concours ou d'appel d'offres, ainsi qu'à l'évaluation périodique de leur performance, à la professionnalisation et à la formation continue des agents, à l'accès aux informations sur la jurisprudence et sur les normes ou encore au renforcement des mesures incitatives¹²⁸. On a en outre instauré une culture judiciaire donnant toute sa place à la perspective d'égalité hommes-femmes en tant qu'instrument indispensable pour donner pleinement effet au droit à l'égalité¹²⁹.

87. En ce qui concerne les affaires dans lesquelles les victimes étaient des défenseurs des droits de l'homme, on recensait en novembre 2008, 35 affaires portées devant le service du ministère public chargé des droits de l'homme et du droit international humanitaire, avec 7 procès en cours et 8 jugements condamnatoires déjà prononcés contre un total de 14 personnes, contre 50 affaires, avec 2 procès en cours et 36 jugements condamnatoires déjà prononcés contre un total de 49 personnes au 31 août 2012¹³⁰.

88. Concernant l'existence présumée de liens entre des groupes armés illégaux et des agents de l'État ou des dirigeants politiques, la Cour suprême de justice a procédé à des investigations et prononcé des condamnations à l'encontre de députés qui entretenaient des liens avec les groupes illégaux. Il y a lieu de signaler notamment qu'on a procédé à plusieurs arrestations et ouvert plusieurs enquêtes en 2012, en plus d'avoir prononcé sept

condamnations contre des ex-députés et autres élus locaux¹³¹. Le service du ministère public chargé du processus «Justice et paix» a demandé la mise en examen de 2 540 personnes pour liens présumés avec des groupes armés en marge de la loi, dont 1 124 hommes politiques, 1 023 membres des forces de sécurité et 393 agents de l'État¹³².

Réparation intégrale aux victimes du conflit

89. L'adoption de la loi relative à l'aide et à la réparation aux victimes et à la restitution des terres («loi pour les victimes»)¹³³ marque une avancée dans la reconnaissance du conflit armé colombien et des victimes faites par ce conflit. Ce texte consacre les droits à la vérité, à la justice, à une réparation intégrale et à des garanties de non-répétition.

90. Les principales actions entreprises en application de ce nouveau cadre institutionnel sont les suivantes: la définition d'une méthodologie pour la mise au point de plans d'intervention pour toutes les catégories connues de faits préjudiciables; le ciblage des zones d'intervention des municipalités les plus concernées par la violence, à l'aide d'un indice de risque; la mise en place de mécanismes efficaces et efficaces pour la prise en charge et l'assistance individualisée des victimes; la conception d'une feuille de route de réparation individuelle (laquelle doit être intégrale et différenciée, et permettre une amélioration de la situation personnelle) et d'un programme d'accompagnement destiné à aider les victimes à investir de manière judicieuse les sommes qu'elles reçoivent à titre d'indemnisation administrative¹³⁴; la création d'un système d'information centralisée – le Registre unique des victimes – pour assurer la traçabilité de la victime depuis sa déposition jusqu'à ce que sa vulnérabilité cesse et garantir sa participation effective¹³⁵, entre autres.

91. En 2012, une réparation a été accordée à 153 013 victimes. Parmi celles-ci, 24 994 ont accepté de participer à un programme d'accompagnement proposé par le Gouvernement pour les aider à faire le meilleur usage possible de la réparation financière qui leur avait été accordée. Dans la mesure où il s'agit d'une réparation intégrale, l'offre du Gouvernement comprend des procédures aussi bien individuelles que collectives, un traitement différencié, des programmes de formation professionnelle, technique ou technologique, des aides au logement ou encore un accès préférentiel à l'éducation publique. Dans le même ordre d'idées, 51 565 victimes ont été accompagnées par le service du ministère public dans l'élaboration de leur plan individuel de réparation.

92. En application de la loi suscitée, le service du ministère public chargé des victimes a répondu à 1 108 urgences humanitaires, dont 90 déplacements massifs, et a mené à bien 795 missions humanitaires, dont 528 à caractère préventif. Les victimes de faits autres que des déplacements ont reçu une aide humanitaire représentant un montant total de 6,3 millions de dollars des États-Unis, en réponse à 10 138 demandes.

93. Cette loi prévoit en outre l'adoption de mesures pour la restitution juridique et matérielle des terres ou pour l'indemnisation des personnes ayant été spoliées de leurs terres ou ayant dû les abandonner dans le cadre du conflit¹³⁶. Dans le même ordre d'idées, en 2012, 14 juges ont été nommés pour s'occuper des questions foncières et sont en train de se former à cette fin. Ce ne sont pas moins de 14 200 demandes de restitution qui ont été reçues, en réclamation d'une superficie totale de 1 085 782 hectares¹³⁷. En décembre 2012, on a procédé à la première restitution de terres ordonnée en vertu d'une sentence prononcée en application de la loi «Justice et paix», dans l'affaire *Mampuján*.

F. Entreprises et droits de l'homme

94. La Colombie a négocié, signé et ratifié d'importants accords commerciaux avec des pays tiers au cours des dernières années. Dans ce cadre ont été négociées des dispositions visant spécifiquement à promouvoir le respect, la promotion et la garantie des droits de l'homme.

95. Afin d'intégrer une approche de respect des droits de l'homme aux activités des entreprises, on s'emploie à constituer un groupe de travail au sein du Système national des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui sera chargé d'une part de réunir des informations pour la rédaction du volet «entreprises et droits de l'homme» de la politique publique en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire et d'autre part d'identifier les liens et les possibilités d'amélioration en ce qui concerne la réponse institutionnelle et l'obligation d'exercer une diligence raisonnable au sujet des plaintes, réclamations et dénonciations faisant état d'atteintes aux droits de l'homme qui seraient directement ou indirectement le fait d'entreprises¹³⁸.

G. Égalité et non-discrimination

96. La Colombie s'est dotée d'un cadre constitutionnel et juridique qui consacre l'égalité et fait de la non-discrimination l'un des piliers de la garantie des droits. Depuis le mois de décembre 2011, en vertu de la loi sur la lutte contre la discrimination¹³⁹, toute personne coupable d'actes de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la nationalité, le sexe ou l'orientation sexuelle est passible de sanctions pénales et financières¹⁴⁰.

97. En 2011, le ministère public a fait le pari de concevoir et développer une politique visant à garantir que tous les fonctionnaires de ses services connaissent et appliquent le principe d'égalité et de non-discrimination. Cette politique doit être appliquée aussi bien dans les décisions judiciaires que dans les travaux courants des fonctionnaires et les services aux usagers du système de justice¹⁴¹.

Femmes

98. La Colombie reconnaît que les femmes jouent un rôle fondamental¹⁴² et qu'il lui reste des difficultés à surmonter pour assurer l'application effective de leurs droits. C'est pourquoi le Gouvernement a mis au point des mesures visant à garantir l'égalité entre hommes et femmes et l'émancipation des femmes. Notamment, il a défini les grandes lignes d'une politique nationale d'égalité entre hommes et femmes¹⁴³ dont le lancement en 2012 s'est fait en présence des directeurs exécutifs d'ONU-Femmes et du FNUAP. Cette politique est le fruit d'un processus hautement participatif qui a été mené à bien avec l'appui et l'accompagnement d'organisations et de réseaux nationaux de femmes¹⁴⁴. On s'attache à l'heure actuelle à mettre au point des documents de référence (CONPES) relatifs à l'égalité des sexes et aux femmes victimes du conflit armé ainsi qu'un plan spécifique d'assistance et de réparation aux femmes victimes de déplacement forcé et/ou d'autres délits dans le cadre du conflit armé. Des travaux sont en cours au sein de la Commission intersectorielle pour l'éradication de la violence contre les femmes et de la Commission juridique pour l'égalité des femmes du Congrès.

99. En matière de protection, un Comité d'évaluation des risques et des mesures à prendre (CERREM) a été créé, qui est composé de femmes et auquel participent les organisations constitutives du mouvement social de femmes dans le pays. On a également mis au point un protocole spécifique pour intégrer une perspective d'égalité des sexes à

l'action de protection des femmes en situation de risque, qui relève du Service national de protection¹⁴⁵.

Populations autochtones

100. En novembre 2011 a été homologué le «Programme de garantie des droits des peuples autochtones», qui dresse les grandes lignes de la politique publique en faveur des communautés autochtones et propose des outils concrets pour offrir une assistance et une protection aux peuples menacés de disparition physique ou culturelle et garantir leurs droits¹⁴⁶.

101. Un travail de validation des données est en cours au sein du système de géoréférencement des «*resguardos*» (réserves) autochtones, avec pour objectif de renforcer le système de protection des territoires¹⁴⁷. À ce jour, 246 *resguardos* ont déjà été géoréférencés, et on travaille à faire une étude descriptive de 900 autres afin de pouvoir les intégrer au système; il existe 17 plans de sauvegarde des autochtones¹⁴⁸.

102. Les décrets d'application de la loi pour les victimes portant sur les populations autochtones et d'ascendance africaine ont fait l'objet de consultations préalables. Parallèlement a été mis au point le Programme de prévention et de protection des droits à la vie, à la liberté, à l'intégrité et à la sécurité des personnes, des groupes et des communautés¹⁴⁹ se trouvant en situation de risque extraordinaire ou extrême en raison de leurs activités ou de leurs fonctions politiques, publiques, sociales ou humanitaires ou en raison de la charge qu'ils exercent, tout particulièrement des femmes¹⁵⁰.

Afro-Colombiens, Noirs, Palenqueros et Raizales

103. Pour la Colombie, il est fondamental de renforcer la protection des populations nécessitant une plus grande attention¹⁵¹ et c'est à cette fin que le pays met en œuvre des politiques de discrimination positive. Dans cette optique, le Plan national de développement 2010-2014 compte parmi ses axes stratégiques trois volets d'action portant spécifiquement sur les groupes ethniques: promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès des groupes ethniques au bénéfice du développement, avec une approche différenciée; protéger les droits fondamentaux des communautés ethniques; et renforcer les organisations et les formes de gouvernance qui leur sont propres.

104. Par ailleurs, le décret n° 4679 de 2010 appuie la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer la qualité de vie de ces populations. Pour atteindre cet objectif, il a été décidé d'axer le Programme présidentiel pour les affaires afro-colombiennes sur les grands axes stratégiques ci-après: a) Formation de capital humain: pour constituer une nouvelle force d'encadrement représentée d'Afro-Colombiens, de Noirs, de Palenqueros et de Raizales dotés d'une solide formation académique; b) Développement économique: pour gérer le développement productif dans la population afro-colombienne; c) Retard institutionnel: pour progresser dans la mise en œuvre de l'offre institutionnelle publique en faveur de la population d'ascendance africaine; d) Renforcement institutionnel: pour améliorer l'offre de gouvernance locale.

Personnes déplacées

105. Pour la première fois, la loi pour les victimes prévoit en faveur des personnes déplacées des mesures de réparation intégrale, ainsi que la création de 20 directions territoriales couvrant l'ensemble des départements et régions du pays, dotées de personnels spécialisés, afin de garantir l'accès des victimes à ces nouvelles mesures¹⁵².

106. L'armée mène en permanence des opérations tendant à enrayer les causes des facteurs d'insécurité qui provoquent le déplacement forcé de communautés entières¹⁵³.

107. Dans le souci de renforcer l'exercice plein et effectif des droits de l'homme et l'assistance aux personnes déplacées a été créé un groupe technique sur la génération de revenus¹⁵⁴. On a également lancé une révision des systèmes d'évaluation de l'exercice effectif des droits de la population victime du conflit armé¹⁵⁵.

108. C'est en collaboration avec les collectivités territoriales que sont gérés l'affiliation des personnes déplacées au régime général de la sécurité sociale, le Programme intégré de gestion territoriale pour la promotion sociale des populations prioritaires et le Plan intégral pour les femmes en situation de déplacement forcé, en complément du Plan national d'aide et de réparation intégrale¹⁵⁶.

109. Il apparaît qu'en matière de déplacements forcés, au mois de novembre 2008, le service du ministère public chargé des droits de l'homme et du droit international humanitaire avait été saisi de 162 cas, avec 5 procès en cours et 7 condamnations déjà prononcées, alors qu'au 31 août 2012, le service du ministère public chargé des délits de disparition et déplacement forcés menait à bien 13 892 investigations. Depuis sa création, ce service a obtenu 99 condamnations, dont 47 pour délit de disparition forcée, 27 pour délit de déplacement forcé et 25 pour des délits autres. Il a en outre assuré un suivi continu des cas de déplacement forcé avec une approche différenciée, en tenant compte par exemple de la situation particulière des femmes dirigeantes, des communautés autochtones et des Afro-Colombiens¹⁵⁷.

Enfants et adolescents

110. La politique publique en faveur de l'enfance et de l'adolescence¹⁵⁸ est prévue dans les plans de développement, dont le plus récent est le Plan national de développement «Prospérité pour tous». Au cours de la période considérée a été élaborée et mise en œuvre la Stratégie nationale en faveur de la petite enfance «*De Cero a Siempre*», qui vise à unir les efforts des secteurs publics et privés, des organisations de la société civile et de la coopération internationale pour favoriser l'épanouissement des enfants en bas âge de Colombie.

111. L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie «*De Cero a Siempre*» ont représenté une augmentation des investissements de plus de 6 milliards de pesos pour les quatre années en cours. Elle vise quelque 1,2 million d'enfants en bas âge en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté. Il y a également lieu de noter la création de la Commission intersectorielle pour la petite enfance¹⁵⁹.

112. La politique de lutte contre le travail des enfants en Colombie est définie dans la Stratégie nationale de prévention et d'éradication des pires formes de travail des enfants et de protection des jeunes travailleurs pour la période 2008-2015. Les travaux menés à bien par les différentes institutions concernées ont abouti à la conception d'une politique plus vaste et plus ambitieuse, associée au système de protection sociale et intégrée à la Stratégie de lutte contre la pauvreté extrême et les déplacements «*Red Unidos*».

Homosexuels, bisexuels, transgenres et intersexes

113. Conscient de la nécessité de promouvoir au nom de l'État des actions visant à garantir le droit à l'égalité et à la non-discrimination des homosexuels et des bisexuels, transgenres et intersexes¹⁶⁰, le Gouvernement a inscrit dans le Plan national de développement¹⁶¹ l'obligation de mettre en place des actions en vue de définir une politique publique en faveur de cette population¹⁶², ce qui constitue un véritable défi pour les années à venir.

114. En 2011, la Cour constitutionnelle a rendu deux décisions dans lesquelles elle a reconnu le droit à l'allocation de veuvage¹⁶³ aux couples de même sexe et a exhorté le Congrès à légiférer, avant le 20 juin 2013, sur les droits des couples de même sexe afin de remédier aux lacunes les concernant en matière de protection¹⁶⁴.

115. La première rencontre nationale des homosexuels, bisexuels, transgenres et intersexes a eu lieu sur le thème «Pour le respect de la Constitution» et a été l'occasion de travailler avec les collectivités territoriales afin de faire entendre d'autres voix à l'échelon national. Cette rencontre a abouti à la rédaction d'un manifeste signé par 109 organisations et militants participants, dressant une liste de suggestions et de revendications à l'intention du Gouvernement.

116. En novembre 2012 a été conclu un accord¹⁶⁵ visant à favoriser et renforcer les actions de discrimination positive permettant de rendre les homosexuels, bisexuels, transgenres et intersexes moins vulnérables aux atteintes à leurs droits de l'homme.

Membres d'organisations syndicales

117. La Colombie maintient son engagement en faveur du syndicalisme et, dans cet esprit, a poursuivi ses politiques de protection, de lutte contre l'impunité et de garantie de la liberté syndicale. L'année 2011 a marqué l'élargissement du champ de protection visant les militants syndicaux pour couvrir également les personnes entamant des démarches en vue de créer un syndicat ainsi que les ex-syndicalistes continuant à faire l'objet de menaces en raison de leurs activités syndicales. Les crédits budgétaires alloués à la protection des syndicalistes ont en outre été relevés de manière significative¹⁶⁶. À l'heure actuelle, le Service national de protection consacre environ 25 % de son budget à la protection de cette catégorie de personnes.

118. Le nombre de syndicalistes ayant bénéficié de mesures de protection a été de 1 040 en 2010, de 1 186 en 2011 et d'environ 1 300 en 2012, ce qui représente 12,4 % de l'ensemble des personnes protégées dans le cadre du programme¹⁶⁷. Aux fins de superviser les mesures de protection, le Service national de protection entretient des relations avec la grande majorité des syndicats, par l'intermédiaire de ses représentants au Comité d'évaluation des risques et des mesures à prendre (CERREM) des syndicalistes. De même sont régulièrement organisées des réunions avec les principaux syndicats, dont l'Union syndicale ouvrière ou SINALTRAINAL.

119. Le Service national de protection participe à la Commission intersectorielle pour les droits de l'homme des travailleurs, organisme relevant du Ministère du travail qui vise, avec la participation de différentes institutions œuvrant en faveur des travailleurs, à parvenir à des accords offrant de meilleures garanties concernant les activités syndicales.

120. Le pays a conscience du problème que posent les violences contre les syndicalistes et est parvenu à faire reculer le phénomène. Alors qu'en 2008 on avait enregistré 38 cas, il n'y en a eu que 30 en 2011. Le nombre de jugements condamnatoires a quant à lui atteint 473, avec 595 personnes condamnées. Au 30 avril 2012, on comptait 1 504 affaires d'homicide sur la personne de syndicalistes, dont 611 au stade de l'enquête préliminaire et 326 au stade de l'instruction. La Commission interinstitutionnelle pour les droits de l'homme fait en outre office d'espace de dialogue pour le suivi des investigations portant sur les cas de violence contre des syndicalistes.

Personnes privées de liberté

121. Le Gouvernement s'attache à garantir les droits des personnes privées de liberté et à rechercher une solution aux problèmes de surpopulation auxquels sont confrontés les centres de détention. Il a ainsi défini une série d'actions et de stratégies à court, à moyen et à long terme¹⁶⁸. Il a également avancé dans le renforcement de sa politique des droits de

l'homme en élaborant de nouvelles normes et instructions et en mettant sur pied des mécanismes de participation et de dialogue entre l'administration et les personnes privées de liberté¹⁶⁹.

122. Entre 2010 et 2011, 10 centres pénitentiaires ont été construits et un comité consultatif a été créé pour concevoir et mettre en œuvre tout un éventail de stratégies, programmes et projets dans l'objectif de procéder aux rénovations et aux transferts qui s'imposent dans les centres de détention existants pour augmenter la capacité d'accueil des centres pénitentiaires de 26 000 places à l'échelle nationale, afin de remédier à la surpopulation carcérale¹⁷⁰.

123. Durant la période considérée on s'est aussi attaché à améliorer les soins de santé accessibles aux personnes détenues dans les établissements relevant de l'administration pénitentiaire INPEC ainsi qu'à faire progresser le respect des droits des détenus homosexuels, bisexuels, transgenres et intersexes ou membres des communautés autochtones et afro-colombiennes, grâce à des campagnes de sensibilisation et de formation orientées vers la reconnaissance de la diversité.

Personnes handicapées

124. Le recensement de 2005 fait état de 2 624 898 personnes atteintes d'un handicap permanent, ce qui représente 6,3 % de la population totale¹⁷¹. Gage de son engagement en la matière, l'État colombien a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et pour se mettre en pleine conformité avec les dispositions de cet instrument, il a adopté une nouvelle réglementation¹⁷² et mis sur pied le Système national pour les personnes handicapées.

125. Il y a lieu de noter en particulier l'élaboration du Plan d'action relatif au handicap pour 2012-2018, la constitution du Conseil national des personnes handicapées et la création de comités du handicap aux niveaux des départements, des districts, des municipalités et des arrondissements locaux. Mérite également d'être citée la mise en ligne (sur le Web) du registre des personnes handicapées (lieu de résidence et données personnelles) au niveau national; la conception et la mise en œuvre de la stratégie «*Encuentros Nación Territorio*» pour le renforcement du Système national pour les personnes handicapées; la diffusion des bonnes pratiques en matière d'insertion sociale et de diffusion d'orientations pratiques sur la réadaptation visuelle et l'amputation traumatique, particulièrement chez les victimes de mines antipersonnel et de munitions non explosées. Sont également à relever la publication de la Directive sur l'approche différenciée pour l'exercice effectif des droits des personnes déplacées atteintes d'un handicap; la création et l'entrée en fonctions de l'Observatoire national sur le handicap et le lancement de la Stratégie «*Colombia Inclusiva*» en faveur de l'intégration des handicapés.

126. Il est à signaler que la Colombie a grandement contribué à l'élaboration de la Politique andine de prévention du handicap et de prise en charge et de réadaptation intégrale des personnes handicapées¹⁷³.

Relations avec les forces de sécurité

127. Les forces de sécurité ont adopté diverses mesures, dont on retiendra en particulier: la création de bureaux chargés de l'accueil du citoyen et des questions autochtones; la rédaction de protocoles de communication; et la désignation de 146 (à ce jour) chargés de liaison dans les trois corps d'armée. Des campagnes de prévention de l'enrôlement forcé de mineurs par les groupes armés illégaux ont été menées à bien. Des instructions précises ont été émises quant à la non-participation des enfants et des adolescents aux opérations de logistique ou de renseignement ainsi que quant au traitement adapté et efficace des enfants démobilisés ou libérés des groupes armés illégaux. On cherche à continuer à renforcer les

stratégies en faveur des groupes particuliers et c'est en ce sens que l'on travaille à élaborer une politique en faveur des peuples autochtones en concertation avec les communautés concernées.

IV. Suite donnée aux recommandations que la Colombie a acceptées et aux engagements volontaires qu'elle a pris dans le cadre du premier cycle de l'Examen périodique universel

128. La Colombie a établi un mécanisme de suivi¹⁷⁴, aux fins duquel les engagements volontaires pris par la Colombie et les recommandations acceptées par elle sont divisés en 7 chapitres et 17 thèmes¹⁷⁵. À ce jour, sept rapports de suivi ont été rédigés. Le septième est joint en annexe au présent document afin de présenter le mécanisme ainsi que les dernières avancées réalisées dans le respect et l'application de chacune des recommandations et de chacun des engagements.

129. Les politiques menées par le Gouvernement et son engagement résolu envers le respect et la garantie des droits de l'homme ont permis de faire en sorte que 49 des recommandations et engagements volontaires soient pleinement appliqués. Les 84 engagements restants sont en cours d'application¹⁷⁶.

130. Les thématiques pour lesquelles le degré d'application est le meilleur sont celles liées au dialogue, aux consultations et aux échanges transparents et constructifs avec les organismes internationaux; aux populations vulnérables et aux organisations de la société civile¹⁷⁷; à la politique de réparation en faveur des victimes¹⁷⁸; aux avancées dans les investigations sur les violations des droits de l'homme¹⁷⁹; à la prise en compte des normes relatives aux droits de l'homme¹⁸⁰; aux disparitions forcées¹⁸¹; aux mines antipersonnel et munitions non explosées¹⁸²; au renforcement de l'approche différenciée¹⁸³; à la légitimation des défenseurs des droits de l'homme¹⁸⁴; à la politique pénitentiaire¹⁸⁵; à la protection¹⁸⁶; aux directives à l'intention des forces de sécurité¹⁸⁷; et aux aspects touchant à la santé¹⁸⁸ et à l'éducation¹⁸⁹. À l'inverse, les thématiques pour lesquelles les obstacles rencontrés ont été les plus importants sont: la lutte contre l'impunité, la consolidation de la paix, les déplacements forcés et la réparation des préjudices subis par les victimes du conflit et les victimes d'enrôlement forcé.

131. Dans le souci de renouveler leur engagement envers le respect constant des recommandations et des engagements volontaires, les autorités ont dû en reformuler et en réinterpréter certains à la lumière de la réforme du cadre institutionnel du pays. Les recommandations touchant à la réparation aux victimes, à la restitution des terres et à la mémoire historique¹⁹⁰ doivent ainsi être adaptées au cadre normatif et institutionnel en vigueur. De même est-il nécessaire de réunir les recommandations liées aux systèmes d'information et à leur interopérabilité du fait de la création du Système national d'information¹⁹¹.

V. Initiatives et engagements nationaux

132. L'État colombien réaffirme son engagement envers le respect et la garantie des droits de l'homme, en gardant à l'esprit les progrès accomplis et les défis restant à relever et en ayant comme objectif de garantir une réalisation effective des droits de l'homme dans le cadre du dialogue volontaire et transparent prévu par l'Examen périodique universel.

133. Le Gouvernement continuera à assurer un suivi périodique des recommandations acceptées par la Colombie et des engagements volontaires pris par elle. Ce suivi sera réalisé annuellement et à cette occasion seront fournies des informations fiables et pertinentes.

VI. Attentes de la Colombie en matière d'assistance technique

134. Ayant elle-même bénéficié de multiples initiatives de coopération internationale qui ont contribué de manière décisive à renforcer ses capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme, la Colombie souhaite à son tour offrir des services de coopération à d'autres pays, sur la base de ses avancées et des efforts qu'elle a déployés dans le cadre d'actions et de mécanismes internes de développement et de garantie effective des droits de l'homme. Bien des expériences utiles peuvent être tirées de nombreux mécanismes qu'elle a mis au point, mais aussi de défis qu'il lui reste à relever, et peuvent être reproduites dans le cadre d'un dialogue horizontal et fluide et au travers de la consolidation d'alliances avec d'autres pays et organisations.

135. En matière de coopération, les difficultés du pays touchent à l'application des lignes directrices du Plan national de développement 2012-2014 «Prospérité pour tous»¹⁹², ainsi qu'à l'élargissement de l'offre de coopération Sud-Sud¹⁹³.

136. Plus spécifiquement, la Colombie entend présenter comme exemple de bonne pratique son mécanisme de suivi des recommandations formulées par le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies (SISREDH).

137. À la lumière de son expérience réussie dans le développement de son système national des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la Colombie estime apporter une contribution de taille en diffusant cet outil afin que celui-ci puisse servir de référence en matière de conception de politiques dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

138. En ce qui concerne l'Examen périodique universel, la méthode de suivi adoptée par la Colombie pourrait inspirer utilement les États participant à ce mécanisme qui décident de lancer un processus de consultation et de vérification transparent et fiable.

139. Enfin, l'État colombien met également à disposition les actions qu'il a entreprises en application du Cadre de référence sur les entreprises et les droits de l'homme «Protéger, respecter et réparer»¹⁹⁴: les travaux menés à bien dans ce domaine constituent une expérience dont la visibilité peut contribuer positivement au développement de bonnes pratiques internationales en matière de droits de l'homme.

VII. Conclusions

140. Le Gouvernement s'est employé aussi bien sur le plan normatif que sur le plan institutionnel à assurer le plein respect et l'exercice sans entraves des droits de l'homme de la population victime du conflit et de toute la population en général, en adoptant des mesures structurelles ayant vocation à devenir définitives. Toutes les initiatives décrites dans le présent document témoignent des efforts et des réalisations du Gouvernement, mais aussi des obstacles qu'il lui reste à franchir pour parvenir à une situation dans laquelle les droits de l'homme sont effectivement garantis.

141. La politique gouvernementale axée sur le renforcement de la démocratie, la consolidation de la légitimité de l'État, le renforcement de l'état de droit et la tolérance zéro à l'égard des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire a marqué une étape fondamentale qui a permis au pays d'enregistrer une croissance

économique importante ces quatre dernières années, ce qui a permis à son tour de voir les indicateurs sociaux s'améliorer et les facteurs d'inégalité sociale reculer.

142. La volonté de respecter ses obligations internationales a conduit l'État colombien à mettre au point des méthodes de suivi telles que celle concernant l'Examen périodique universel ou le SISREDH. La lecture constructive des recommandations et leur traduction concrète à partir d'un diagnostic établi en pleine connaissance du contexte colombien permettront non seulement de les appliquer, mais aussi de les aligner avec les politiques nationales, pour des retombées optimales sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

143. Articuler les différentes recommandations formulées par le système des Nations Unies et regrouper celles qui vont dans le même sens pour en faciliter le suivi et l'application, même de manière progressive, représente un défi de taille pour le pays, tant il est vrai que ces recommandations sont variées et même bien souvent contradictoires. Il apparaît donc indispensable que la Colombie bénéficie pour ce faire d'un accompagnement de la part de l'Organisation.

144. La Colombie se félicite du processus d'évaluation engagé car elle est convaincue que les débats qui se tiennent dans le cadre d'un dialogue constructif, transparent, paritaire et inclusif contribuent à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans tous les pays Membres des Nations Unies.

Notes

¹ DPS, Alta Consejería Presidencial para la Paz, Comisión Intersectorial para la Prevención del Reclutamiento Forzado, UAEARIV, UAEGRTD, ACPEM, Consejo Superior de la Judicatura (rama judicial), Defensoría del Pueblo, DNP, FGN, ICBF, INMLCF, INPEC, Ministerio de Agricultura, MDN, MEN, Ministerio de Salud y de la Protección Social, MRE, Ministerio del Interior, MCIT, PGN, PAICMA, PPDDHHYDIH, Registraduría Nacional del Estado Civil, PONAL, Ministerio de Justicia y del Derecho, Alto Consejero para la Convivencia y la Seguridad Ciudadana, Alto Asesor Presidencial de Seguridad Nacional, Programa Presidencial para la Formulación de Estrategias y Acciones para el Desarrollo de la Población Afrocolombiana, Negra, Palenquera y Raizal, Programa Presidencial para la Formulación de Estrategias y Acciones para el Desarrollo Integral de los Pueblos Indígenas de Colombia, APC, Ministerio de trabajo, Agencia Colombiana de Reintegración, Ministerio de Hacienda, Corte Suprema de Justicia, Ministerio de Minas y Energía y Congreso de la República de Colombia.

² Adjunto se anexa el último de los informes periódicos elaborados (anexo 4).

³ En el Capítulo IV presente informe se explica en qué consiste el mecanismo de seguimiento periódico EPU.

⁴ Durante el 2011, el PPDH-DIH con apoyo del Ministerio Público (Defensoría del Pueblo, Procuraduría General de la Nación, Personerías Departamentales y Veedurías Departamentales) desarrolló visitas a las ciudades de Barranquilla, San Andrés, Popayán, Cali, Medellín, Cartagena, Cúcuta y Bucaramanga. Dichas ciudades fueron priorizadas con base en un estudio del Observatorio de Derechos Humanos del PPDH-DIH. En efecto, estas ciudades son capitales de algunos departamentos en los cuales se presentan problemáticas relacionadas con los temas abordados en las recomendaciones y/o compromisos voluntarios adquiridos por Colombia en el marco del EPU. El Estado consideró que abordar estos espacios significaría implementar regionalmente y dar a conocer las obligaciones que competen no solo a las entidades del orden nacional, sino también del orden territorial, quienes están en la obligación de adecuar sus políticas a los estándares, obligaciones y recomendaciones internacionales en materia de DDHH.

⁵ De acuerdo con el artículo 1 de la Constitución Política, Colombia es un Estado social de Derecho, organizado en forma de República unitaria, descentralizada, con autonomía de sus entidades territoriales. Los 32 departamentos en los que está dividido administrativamente el Estado colombiano son los siguientes: Amazonas, Antioquia, Arauca, San Andrés, Atlántico, Bolívar, Boyacá, Caldas, Caquetá, Casanare, Cauca, Cesar, Córdoba, Chocó, Cundinamarca, Guainía,

Guaviare, Huila, La Guajira, Magdalena, Meta, Nariño, Norte de Santander, Putumayo, Quindío, Risaralda, Santander, Sucre, Tolima, Valle del Cauca, Vaupés y Vichada.

- ⁶ Para conocer la Encuesta Electrónica puede dirigirse al siguiente link <http://www.derechoshumanos.gov.co/EPU/Paginas/AbcEpu.aspx>.
- ⁷ A través del Decreto 321 del 2 de marzo de 2000 se creó un organismo interinstitucional que vela por la política nacional tanto en materia de Derechos Humanos como en DIH, modificado por el Decreto 4100 de 2011 denominado “*Comisión Intersectorial de Derechos Humanos y DIH*, coordina y orienta el Sistema Nacional de DDHH y DIH y es la instancia de definición, promoción, orientación, articulación, seguimiento y evaluación de la Política Integral y respuesta e impulso al cumplimiento de los compromisos internacionales en esas materias. Esta instancia es presidida por el Vicepresidente de la república y cuenta con la asistencia de los Ministros concernidos.
- ⁸ Este espacio tiene como objetivo acordar estrategias y acciones que permitan a las organizaciones defensoras de DDHH, líderes sociales y comunales, ejercer sus labores plenamente. Propicia la constitución de escenarios regionales y mesas territoriales, junto con las autoridades departamentales y las organizaciones de la sociedad civil del orden regional. La decisión del gobierno nacional de crear este espacio, muestra el compromiso de esta administración con la protección y garantía del trabajo de los defensores de derechos humanos y líderes sociales y comunales.
- ⁹ Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 3, 4, 5 y 114. No obstante esta Declaración, así como el SNDDHH y DIH, conforman el escenario para el cumplimiento de todas las recomendaciones y compromisos adquiridos por Colombia en el marco del EPU.
- ¹⁰ Este es un proceso único en el mundo, como lo señaló la Alta Comisionada de las Naciones Unidas en el saludo que envió con ocasión de la Conferencia, en el que señaló, entre otras cosas, que “*La Búsqueda de un consenso nacional por medio de foros regionales y departamentales, que contaron con la participación de representantes de entidades del Estado, autoridades locales, la Defensoría del Pueblo, el Congreso y de la sociedad civil y la comunidad internacional, es único y demuestra el verdadero compromiso de colocar a los individuos, como titulares de derechos, en el centro de la formulación de políticas*” Declaración de la Alta Comisionada de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, Navy Pillay (grabación en video) conferencia Nacional de Derechos Humanos, 11 de diciembre de 2012.
- ¹¹ El PNUD hace las veces de Secretaría Técnica de la Conferencia Nacional de Derechos Humanos. Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloques temáticos de Cooperación Internacional y Plan Nacional de Acción.
- ¹² El proceso en los departamentos es el pilar fundamental en este camino de construcción colectiva. Para facilitar la participación cualitativa de los diferentes departamentos se han organizado foros en cada uno de ellos, que sirvan para generar insumos y propuestas para la política pública. Los diálogos sociales regionales en derechos humanos, liderados por Vicepresidencia, así como otros procesos que se estén llevando a cabo desde los firmantes, como el de Garantías para los Defensores de Derechos Humanos y Líderes Sociales y Comunales y los trabajos que adelanten en los escenarios locales o departamentales de derechos humanos, se podrán articular a los propósitos del proceso de la Conferencia Nacional.
- ¹³ Los encuentros departamentales se realizaron en los departamentos de Atlántico, Quindío, Boyacá, Sucre, Tolima, Meta, Guainía, Caquetá, Putumayo, La Guajira, Antioquia, Magdalena, Vaupés, Arauca, Córdoba, Casanare, Cesar, Chocó, Bolívar, Santander, Guaviare, Norte de Santander, Amazonas, Nariño y Cundinamarca.
- ¹⁴ En este trabajo se consultó a la ciudadanía en temas relacionados con: derecho a la vida, a la libertad, a la integridad y a la seguridad personal; derecho a la igualdad y a la no discriminación; Derecho Internacional Humanitario y conflicto armado; acceso a la justicia, lucha contra la impunidad y la corrupción; cultura y educación en derechos humanos y paz; derechos económicos, sociales, culturales y ambientales, y derecho de las víctimas.
- ¹⁵ Compuesto por el Programa Presidencial de Derechos Humanos y DIH, el Ministerio del Interior y el Ministerio de Relaciones Exteriores.
- ¹⁶ La reunión aludida contó con la participación de representantes de la Plataforma de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo, la Fundación Nidia Erika Bautista, Sisma Mujer, Reiniciar, el Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo y la Comisión Colombiana de Juristas.
- ¹⁷ Entidad responsable de la planeación, levantamiento, procesamiento, análisis y difusión de las estadísticas oficiales de Colombia.

- ¹⁸ De acuerdo con el último censo realizado en el 2005, el total de la población nacional a dicho año era de 41.468.384.
- ¹⁹ Ver Anexo 2- Marco Institucional y Reformas a la administración Pública.
- ²⁰ El Congreso de la República mediante la Ley 1444 de 2011, “Por medio de la cual se escinden unos Ministerios, se otorgan precisas facultades extraordinarias al Presidente de la República para modificar la estructura de la administración pública y la planta de personal de la Fiscalía general de la nación y se dictan otras disposiciones” otorgó precisas facultades al Presidente de la República para poner en marcha esta reforma del andamiaje institucional del Estado.
- ²¹ El Sistema fue creado mediante el Decreto 4100 de 2011. Ver anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 3, 4, 5 y 114 y Anexo 5 – Organigrama SNDDHHyDIH.
- ²² Durante el proceso de construcción de este sistema de información se ha fortalecido el Observatorio de Derechos Humanos, el diseño de la arquitectura del Sistema construido por el PPDH-DIH y se desarrolló el Sistema de Información Geográfico – SIG- destinado a la georeferenciación de dinámicas actuales de los derechos humanos, con base en la información cuantitativa disponible. Adicionalmente, se retomó el Proyecto de Interoperabilidad -INSIDE- impulsado hacia el año 2008 por el PPDH-DIH. Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 15 y 38.
- ²³ El sistema Nacional está dividido en seis subsistemas y dos ejes transversales. Los Subsistemas están divididos en un enfoque de Derechos en los siguientes: Ciudadanía, Cultura y Educación en DDHH; Derechos Civiles y Políticos; DIH y Conflicto Armado; Derechos Económicos, Sociales, Culturales y Ambientales; Justicia e Igualdad; No discriminación y Respeto a las Identidades. Los ejes transversales son Asuntos Internacionales y Comunicaciones.
- ²⁴ Decreto 4155 de 2011.
- ²⁵ Decreto 4803 de 2011.
- ²⁶ Decreto 4802 de 2011.
- ²⁷ Decreto 4161 de 2011.
- ²⁸ Decreto 4160 de 2011. Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloques temáticos DESC y poblaciones vulnerables.
- ²⁹ Decretos 4633, 4634, 4635, 4800, 4801, 4802, 4803 y 4829 de 2011.
- ³⁰ Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloque temático de Procesos en el marco de la Ley de Justicia y Paz.
- ³¹ Reorganización del Ministerio del Interior, creación de Programas presidenciales para Población Afrocolombiana, Negra, Palenquera y Raizal (ANPR), así como para Pueblos Indígenas de Colombia, Programas Especiales, Programa Presidencial para la Formulación de Estrategias y Acciones para el Desarrollo Integral de la Población Afrocolombiana, Negra, Palenquera y Raizal (ANPR), Programa Presidencial para la formulación de estrategias y acciones para el desarrollo integral de los Pueblos Indígenas de Colombia, Alta Consejería Presidencial para la Equidad de la Mujer, Sistema Nacional de Discapacidad, Consejo Nacional de Discapacidad, Comités Departamentales, Distritales, municipales y locales de discapacidad, entre otros.
- ³² Creación del Ministerio de Justicia Ley 1444 de 2011, definición de situación de desmovilizados, Ley 1424 de 2010, creación de la Agencia Nacional de Defensa Jurídica del Estado con el objetivo de lograr un orden cohesionado y racionalizado en la representación jurídica del Estado en las instancias nacionales e internacionales, creación de la Consejería Presidencial de Programas Especiales (CPPE). Reforma a la justicia.
- ³³ Creación Ministerio de Salud y Protección Social, reorganización Ministerio de Trabajo, fortalecimiento de Instituto Nacional de Salud, reforma el Sistema de Seguridad Social en Salud, SGSSS y puesta en marcha de la Empresa Colombiana de Pensiones, Colpensiones.
- ³⁴ Estatuto de Seguridad Ciudadana, Ley 1453 de 2011, y creación de la Alta Consejería para la Convivencia y Seguridad Ciudadana, Supresión del DAS y reasignación de sus funciones en 2 entidades nuevas y en la Policía Nacional (información de antecedentes) y Fiscalía General de la Nación (Policía Judicial).
- ³⁵ Ley de Vivienda Social mediante la cual se adelantan las subastas para construir y entregar viviendas completamente gratis, en los próximos dos años, al menos 100 mil viviendas de interés social o prioritario a las familias más necesitadas de Colombia, creación del Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio, Reorganización del Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible.

- ³⁶ El CERREM que está compuesto por 13 entidades, 5 miembros permanentes y 8 entidades invitadas, tiene como objeto llevar a cabo la valoración integral del riesgo, así como la recomendación de medidas de protección y acciones complementarias, teniendo en cuenta el concepto y las recomendaciones del Grupo de Valoración Preliminar, así como los insumos que aportan los delegados de las instituciones que lo conforman en el marco de sus competencias para la decisión de la adopción de las medidas o las posibles acciones complementarias que se requieran de acuerdo al tipo de población atendida. De esta manera el CERREM toma una decisión final respecto al caso, la cual es notificada al Director de la Unidad Nacional de Protección, con el fin de implementar de manera inmediata las medidas de protección requeridas.
- ³⁷ Con la propuesta de 4 proyectos de ley para el sector.
- ³⁸ Ver Anexo 2 – Marco Institucional y Reformas a la administración Pública.
- ³⁹ En noviembre de 2010, el Gobierno de Colombia y la OACNUDH renovaron hasta el 31 de octubre de 2013 el mandato por medio del cual la Oficina ejerce su trabajo en el país desde abril de 1997. El mandato incluye prestarle asistencia técnica al Gobierno en la creación de un “Centro Nacional de Derechos Humanos”, que se encargará de elaborar, coordinar y hacer un seguimiento a la conformación de una política pública integral en derechos humanos la cual ya se encuentra en desarrollo.
- ⁴⁰ La disposición de Colombia de someterse al escrutinio internacional en materia de derechos humanos ha sido reconocida, entre otros, por Juan Pablo Corlazzoli, ex Representante en Colombia de OACNUDH, en un informe que presentó en enero de 2011 y que fue encargado por el Parlamento Europeo (Juan Pablo Corlazzoli, Analysis of the Human Rights Situation in Colombia, Brussels, European Parliament, 2011, pp. 4 y 5).
- ⁴¹ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloque temático de Plan nacional de Acción.
- ⁴² Anexo 5 – Organigrama SNDDHH y DIH.
- ⁴³ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 56, 57, 58, 59.
- ⁴⁴ Antes se denominaba la Red Juntos. El Plan Nacional de Prosperidad Social, liderado por la Alta Consejería para la Prosperidad Social, tiene como objetivo fortalecer la estrategia de Colombia para la superación de la pobreza, promoviendo acciones coordinadas para reducir significativamente la desigualdad. En el marco de este Plan, se propuso el lanzamiento de la Estrategia “UNIDOS” como la segunda fase de “JUNTOS”. Esta segunda fase articula de manera concreta la Estrategia de Superación de Pobreza con la Política de Prosperidad para Todos. En este sentido, el Plan Nacional de Desarrollo 2010-2014 “Prosperidad para Todos” recoge las nuevas metas y tareas en torno a la implementación de la Estrategia.
- ⁴⁵ “Familias en Acción” en el 2012, pasó a ser un derecho para la población en situación de vulnerabilidad (Ley de la República) y se denomina “Más Familias en Acción. Tiene un carácter permanente, con cobertura universal y en donde se apropiaron más recursos para mejorar la salud, nutrición y educación de cerca de 4 millones de NNA.
- ⁴⁶ Creado mediante el Decreto 2055 de 2009. La CISAN está conformada por once entidades: Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural, Ministerio de Salud y Protección Social, Ministerio de Comercio, Ministerio de Educación Nacional, Unidad de Consolidación Territorial, Ministerio de Ambiente y Desarrollo Social, Departamento Nacional de Planeación, Instituto Colombiano de Bienestar Familiar, Departamento para la Prosperidad Social, Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, y Asociación Colombiana de Facultades de Nutrición y Dietética.
- ⁴⁷ Ley 1429 de 2010.
- ⁴⁸ Los logros alcanzados por este programa son producto de la articulación y sinergia de las entidades del nivel nacional para el diseño e implementación del programa (Ministerio del Trabajo, DPS y DNP).
- ⁴⁹ Su objetivo es incentivar la incorporación de jóvenes rurales para que adelanten estudios técnicos, tecnológicos o profesionales en ciencias agropecuarias, mediante la financiación de los costos de la matriculas a estudiantes rurales en situación de vulnerabilidad. Los participantes pertenecen al Sisbén I y II. El Sisbén es el sistema de información diseñado por el Gobierno Nacional para identificar a los hogares pobres y vulnerables. . Es una encuesta que sirve para identificar y clasificar a las personas que no pueden cubrir sus necesidades básicas para que el estado pueda otorgarles subsidios que les permitan tener vivienda, educación y salud, entre otros. Los niveles I y II son aquellos con mayor número de necesidades insatisfechas.

- ⁵⁰ A través del cual 64.000 mujeres ahorraron más de US\$10.800.000 para invertir en proyectos productivos y que a su vez han contribuido a disminuir el interés del crédito de usura de 19% a 5%.
- ⁵¹ Tiene por objeto financiar proyectos presentados por organizaciones de pequeños productores rurales, jóvenes, mujeres, indígenas y afrocolombianos pertenecientes a los niveles 1 y 2 del SISBEN.
- ⁵² Se reglamentó el artículo 23 de la ley 1257 de 2008 con lo cual se busca beneficiar a quienes contraten a mujeres víctimas de la violencia.
- ⁵³ La reglamentación de la Ley 1221 de 2008 mediante el Decreto 884 de 2012 tuvo como objetivo sentar las bases para que las entidades públicas y privadas implementen el teletrabajo con la debida seguridad jurídica que otorga la ley.
- ⁵⁴ En particular a las personas con discapacidad, madres cabezas de familia, madres lactantes, personas desmovilizadas en proceso de reintegración, entre otros.
- ⁵⁵ Ley 1537 de 2012.
- ⁵⁶ Serán beneficiarios de la vivienda gratuita, a título de subsidio en especie, quienes cumplan con los criterios de priorización y focalización que defina al Gobierno Nacional. La asignación beneficiará en forma preferente a la población que se encuentre en alguna de las siguientes condiciones: **a)** que esté vinculada a programas sociales del Estado que tengan por objeto la superación de la pobreza extrema o que se encuentre dentro del rango de pobreza extrema, **b)** que esté en situación de desplazamiento, **c)** que haya sido afectada por desastres naturales, calamidades públicas o emergencias y/o **d)** que se encuentre habitando en zonas de alto riesgo no mitigable.
- ⁵⁷ Población en situación de desplazamiento, beneficiarios de la política de restitución de tierras que requieran atención integral y a los hogares campesinos de los niveles 1 y 2 del Sisben.
- ⁵⁸ Por medio del Ministerio de Agricultura y el Incoder. El Incoder tiene como Misión ejecutar políticas de desarrollo rural, en coordinación con las comunidades e instituciones públicas y privadas relacionadas con el sector agropecuario, forestal y pesquero, facilitando el acceso de los pobladores rurales a los factores productivos y sociales, para contribuir a mejorar su calidad de vida y al desarrollo socioeconómico del país.
- ⁵⁹ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromisos voluntario 52.
- ⁶⁰ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 67 – 74.
- ⁶¹ Decreto 4807 de 2011.
- ⁶² La gratuidad educativa se entiende como la exención del pago de derechos académicos y servicios complementarios.
- ⁶³ La cobertura neta urbano-rural entre 2010 y 2011 mostró una disminución de 2 puntos, en 2010 se encontraba en 15.53 p.p y en 2011 disminuyó a 13.51 puntos porcentuales.
- ⁶⁴ Incluyendo población perteneciente al Sisben I y II.
- ⁶⁵ Los estándares de calidad son: Familia, comunidad y redes sociales (1 al 8), salud y nutrición (9 al 26), proceso pedagógico (27 al 34), talento humano (35 al 40), ambientes educativos y protectores (41 al 62) y administrativo y de gestión (62 al 71).
- ⁶⁶ Luego de hacer el diagnóstico de la situación actual de Colombia en materia de TIC se diseñó el plan Vive Digital con el objetivo de “Impulsar la masificación del uso de Internet, para dar un salto hacia la Prosperidad democrática” en el país.
- ⁶⁷ El POS vigente en Colombia, definido por la Comisión de Regulación en Salud, CRES, en el Acuerdo 029 de 2011, es un conjunto de: 5.874 actividades, procedimientos e intervenciones en salud y servicios hospitalarios, y más de 730 medicamentos para la atención de toda y cualquier condición de salud, enfermedad o patología para usuarios de todas las edades. Incluye un conjunto de acciones de prevención de la enfermedad y de recuperación de la salud desde la medicina preventiva hasta diversos tratamientos avanzados de todas y cualquiera de las enfermedades o condiciones que hacen necesaria la atención en salud. Cfr. <http://www.pos.gov.co/Paginas/InicioPOS.aspx>
- ⁶⁸ El 33% corresponde a niños en la primera infancia (0 y 5 años), 34% de infancia (6 y 11 años) y 33% adolescentes (entre 12 y 17 años).
- ⁶⁹ Según un informe publicado a inicios de diciembre de 2012 por la Asociación Internacional de la Seguridad Social (AISS), titulado "Las Américas: mejorando la cobertura a través de transformaciones innovadoras en la seguridad social, " Colombia se encuentra entre los países que ofrecen una amplia cobertura, junto a países como **Estados Unidos, Argentina y Brasil**. <http://www.risalc.org/portal/publicaciones/ficha/?id=2497>.
- ⁷⁰ Ley 1438 de 2011.

- ⁷¹ El Sistema Nacional de Vigilancia en Salud Pública –SIVIGILA–, se ha creado para realizar la provisión en forma sistemática y oportuna, de información sobre la dinámica de los eventos que afecten o puedan afectar la salud de la población Colombiana, con el fin de orientar las políticas y la planificación en salud pública, tomar las decisiones para la prevención y control de enfermedades y factores de riesgo en salud, optimizar el seguimiento y evaluación de las intervenciones y racionalizar y optimizar los recursos disponibles y lograr la efectividad de las acciones en esta materia, propendiendo por la protección de la salud individual y colectiva. <http://www.ins.gov.co/lineas-de-accion/Subdireccion-Vigilancia/sivigila/Paginas/sivigila.aspx>
- ⁷² El Plan Decenal de Salud Pública 2012-2021, PDSP, es una expresión concreta de una política pública de Estado, que reconoce la salud como un derecho humano interdependiente con otros y como dimensión central del desarrollo humano.
- ⁷³ Dicho esquema comprende contenidos desarrollados en todas las atenciones establecidas en la ruta de atención durante el periodo que transcurre desde la preconcepción hasta cumplir los dos años de edad, como son: Derechos sexuales y derechos reproductivos, Calidad en la prestación de los servicios salud y de educación inicial, Afecto y vínculos, Redes sociales y comunitarias de apoyo para el cuidado y la crianza.
- ⁷⁴ Programa asistencial cuyo objetivo principal es el de proteger al adulto mayor, que se encuentra en estado de indigencia o de extrema pobreza, contra el riesgo económico de la imposibilidad de generar ingresos y contra el riesgo derivado de la exclusión social.
- ⁷⁵ Dentro de este sistema existen dos regímenes, uno contributivo y otro subsidiado.
- ⁷⁶ Acto Legislativo 01 de 2005, modificatorio del artículo 48 de la Constitución Política.
- ⁷⁷ De acuerdo con este mandato constitucional se ha procedido al diseño de un mecanismo de ahorro para la vejez denominado Beneficios Económicos Periódicos-BEPs, que forma parte del Sistema de Protección Social y es independiente del Sistema General de Pensiones, consistente en la formación de un ahorro a largo plazo para lo cual podrán utilizarse incentivos puntuales y aleatorios que estimulen a las personas a ingresar y a permanecer ahorrando bajo este esquema de ahorro para la vejez. Los BEPs serán resultado de este ahorro y estos incentivos y la idea es que les permitan a las personas de bajos ingresos recibir un apoyo que posibilite atender sus necesidades de recursos en la vejez. Estos beneficios serán administrados por Colpensiones, entidad que reemplaza al Instituto Colombiano de Seguros Sociales y que se ocupa del régimen pensional de prima media con prestación definida.
- ⁷⁸ Este programa cuenta hoy 627.428 beneficiarios adultos mayores que cada dos meses reciben un subsidio para financiar sus necesidades básicas y mejorar su calidad de vida. El Gobierno Nacional busca alcanzar la cobertura universal durante los próximos cinco años.
- ⁷⁹ El presupuesto para la cultura aumentó en 35.65%, pasó US\$57 millones en 2011, a US\$82 millones para 2012.
- ⁸⁰ Ley 1493 del 26 de diciembre de 2011, mediante la cual se formalizan espectáculos públicos de las artes escénicas, tiene como propósito formalizar y fortalecer el sector de los espectáculos públicos de las artes escénicas en Colombia, a través de la implementación de diferentes medidas que favorecen el incremento en sus recursos, generan incentivos tributarios, racionalizan las cargas impositivas y simplifican los trámites, procedimientos y requisitos para la realización de este tipo de eventos.
- ⁸¹ En este periodo se han gestionado recursos de cooperación internacional y banca multilateral por US\$267.668.297, para la implementación de proyectos ambientales y de desarrollo sostenible, de los cuales US\$ 58.400.000 ya han sido aprobados.
- ⁸² Mecanismos para un Desarrollo Limpio (MDL) es un acuerdo suscrito en el Protocolo de Kyoto establecido en su artículo 12, que permite a los gobiernos de los países industrializados (también llamados países desarrollados o países del Anexo 1 del Protocolo de Kyoto) y a las empresas (personas naturales o jurídicas, entidades públicas o privadas) suscribir acuerdos para cumplir con metas de reducción de gases de efecto invernadero (GEI) en el primer periodo de compromiso comprendido entre los años 2008 - 2012, invirtiendo en proyectos de reducción de emisiones en países en vías de desarrollo (también denominados países no incluidos en el Anexo 1 del Protocolo de Kyoto) como una alternativa para adquirir reducciones certificadas de emisiones (RCE) a menores costos que en sus mercados.
- ⁸³ Estas estrategias incluyen actividades relacionadas con la creación de espacios de concertación y articulación entre diferentes sectores e instituciones; la inclusión de la educación ambiental en los currículos de preescolar, básica y media; la promoción y fortalecimiento de los grupos de la sociedad civil, apoyo y promoción de planes y acciones de comunicación y promoción de la etnoeducación.

- ⁸⁴ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloques temático lucha contra la violencia y mantenimiento del orden público.
- ⁸⁵ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntario 6.
- ⁸⁶ Son instrumentos de planeación construidos entre representantes de la sociedad civil, autoridades étnicas, territoriales y fuerza pública, tienen como fin establecer el marco de actuación y las orientaciones de acción en materia de prevención (temprana, urgente y garantías de no repetición). Para su formulación se realiza un proceso de identificación de factores de riesgo (amenazas, vulnerabilidades y capacidades institucionales y sociales), posteriormente se definen acciones tendientes a eliminar las amenazas o disminuir su impacto en la comunidad, reducir vulnerabilidades y fortalecer capacidades institucionales y sociales. y permiten definir los criterios de articulación y coordinación interinstitucional entre los diferentes niveles de administración pública (nación, departamento y municipio). En el marco de los Comités Territoriales de Justicia Transicional se realiza la formulación y/o actualización de los Planes, así como su seguimiento y evaluación.
- ⁸⁷ En Chibolo - Magdalena, Jiguamiandó y Curbaradó - Chocó y La Porcelana-Antioquia.
- ⁸⁸ Montes de María (Bolívar: San Jacinto y Carmen de Bolívar; Sucre: San Onofre y Ovejas); Nudo del Paramillo (Antioquia: Anorí, Briceño, Cáceres, Caucasia, El Bagre, Ituango, Nechí, Tarazá, Valdivia y Zaragoza; Córdoba: Montelibano, Puerto Libertador, Tierralta, San José de Ure y Valencia); Bajo Putumayo (Putumayo: Puerto Leguizamo, Puerto Asís, San Miguel y Valle del Guamuez); Macarena y Río Caguán (Meta: Mesetas, La Macarena, Puerto Rico, San José de Arana, Vista Hermosa y Uribe); Caquetá: Cartagena del Chairá, San Vicente y La Montañita); Catatumbo (Norte de Santander: Convención, El Carmen, el Tarra; Hacarí, San Calixto, Teorema, Tibú);, Cordillera Central (Tolima: Ataco, Chaparral, Planadas, Rioblanco; Valle del Cauca: Florida y Pradera; Cauca: Caloto, Corinto, Miranda, Santander de Quilichao, Toribio) y Tumaco (Nariño: Tumaco). Los 7 municipios del departamento de Arauca fueron priorizados por la Estrategia en el mes de noviembre de 2012, por lo que la formulación de los Planes se realizará en el año 2013.
- ⁸⁹ En departamentos como Cauca, Atlántico, Santander, Norte de Santander, Risaralda, Antioquia y Bogotá.
- ⁹⁰ Decreto 4912 de 2011 que también crea al Grupo de Valoración de Riesgo, instancia encargada de la evaluación del nivel de riesgo en cada caso, de acuerdo a la información suministrada por el Cuerpo Técnico de Recopilación y Análisis de Información-CTRAI, cuyos analistas han sido capacitados en evaluación del riesgo con enfoque de género. Una vez realizada la evaluación de riesgo, el CERREM es el órgano encargado de recomendación de las medidas de protección y complementarias. Debe destacarse el interés de establecer protocolos poblacionales con enfoque diferencial. En ese marco, se creó un CERREM de mujeres, con la participación de las entidades del Estado concernidas y de organizaciones de mujeres, además de agencias invitadas como el ACNUR, y ONU- Mujeres, entre otros. Además se expidió la Resolución 805, cuyo borrador fue discutido con las organizaciones de mujeres, que contiene medidas y rutas específicas para la protección de mujeres defensoras y lideresas sociales en condición de riesgo extraordinario.
- ⁹¹ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntario 10.
- ⁹² Estas estrategias comprenden escenarios curriculares y extracurriculares⁹². Los anteriores instrumentos abarcan, entre otros, los ámbitos de la doctrina, instrucción, la disciplina; por ejemplo, en términos operacionales se destaca la eficacia de la Directiva 300-28 de 2008 mediante la cual el Comando General de las Fuerzas Militares reorientó la medición de los resultados operacionales, privilegiando las desmovilizaciones y capturas, frente a las muertes en combate.
- ⁹³ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntario 6.
- ⁹⁴ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 7 y 8.
- ⁹⁵ Estos cabecillas han sido capturados en los departamentos de Norte de Santander, Antioquia, Córdoba, Nariño y Valle.
- ⁹⁶ PONAL, FFMM, UIAF, CTI, DIJIN, FGN y Consejo Superior de la Judicatura.
- ⁹⁷ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 7 y 8.
- ⁹⁸ Los siete informes de seguimiento a las recomendaciones y compromisos voluntarios detallan la exitosa aplicación y efectividad de los mencionados instrumentos de Política Pública.
- ⁹⁹ Esta estrategia está contemplada en el Decreto 4786 de 2008.
- ¹⁰⁰ Actualmente se está elaborando el decreto que materializará lo dispuesto en el Protocolo Facultativo a la Convención contra la Tortura, así como la normativa interna en materia penal, y penitenciaria.

- ¹⁰¹ Ver Anexo 4- Séptimo informe de Seguimiento a las recomendaciones y Compromisos voluntarios Capítulo de Homicidio en Persona Protegida 3.
- ¹⁰² Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 114, 116, 118, 119, 120, 125, 126, 128, 129, 130.
- ¹⁰³ En cumplimiento de la Directiva 208 de 2008 emitida por el Comando General de las FFMM.
- ¹⁰⁴ Para la implementación y avance de estas medidas el Ministerio de Defensa Nacional suscribió un Convenio de Colaboración con la Oficina del Alto Comisionado el 9 de diciembre de 2009, que rindió su primer informe en noviembre de 2011.
- ¹⁰⁵ A nivel nacional, el Ejército Nacional cuenta con la página Web de atención ciudadana, a la cual puede acceder cualquier persona para la recepción de la queja correspondiente. Cuando ésta se relaciona con hechos que tengan que ver con muertes en desarrollo de operaciones militares que se califiquen como presuntos homicidios en persona protegida, se direccionan a la jefatura de Derechos Humanos y DIH para su análisis y seguimiento. A nivel regional. En todas las Unidades operativas Mayores del Ejército se reciben las quejas que tienen que ver con presuntas violaciones a los Derechos Humanos o infracciones al DIH a través de la Oficina de Atención al Ciudadano. Igualmente, se reciben quejas a través de la Cancillería enviadas por personas o instituciones nacionales e internacionales y entes gubernamentales. Una vez recibida la queja por cualquiera de los medios anotados, se identifica la jurisdicción en la cual presuntamente se cometieron los hechos, origen de la misma, y se solicita a la Unidad Militar adelantar el trámite respectivo encaminado a su esclarecimiento, así como el impulso de las acciones disciplinarias y penales a que haya lugar. La Unidad Militar debe dar respuesta dentro del término establecido por la Jefatura de Derechos Humanos acerca de las acciones adelantadas hasta la resolución del caso, del cual se hace el seguimiento correspondiente.
- ¹⁰⁶ El 15 de julio de 2011 se llevó a cabo lectura de fallo al Sargento Viceprimero (retirado) del Ejército Jesús Eduardo Niampira Benavides y al Teniente (retirado) del Ejército Eduardo Antonio Villany Realpe, condenados como coautores de los delitos de doble homicidio agravado, doble desaparición forzada agravada, peculado por apropiación y falsedad ideológica en documento público, al Teniente Coronel (retirado) del Ejército Wilson Javier Castro Pinto como coautor de los delitos de doble homicidio agravado, doble desaparición forzada agravada y peculado por apropiación, al Soldado Profesional del Ejército Guillermo Pacheco Anzola, como cómplice de los delitos de doble homicidio agravado y doble desaparición forzada agravada y como coautor de los delitos de peculado por apropiación y falsedad ideológica en documento público y al Soldado Profesional del Ejército Juan Carlos Álvarez, como coautor de los delitos de doble homicidio agravado y doble desaparición forzada agravada. Además, fueron condenados los Soldados Profesionales del Ejército Nelson Ospina Tabárez, Benancio Puentes Guapacha y Germán Augusto Oliveros Tabares, como cómplices de los delitos de doble homicidio agravado y doble desaparición forzada agravada. Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 3, 16, 17, 16.1, 19 y 26.
- ¹⁰⁷ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 24 y 25.
- ¹⁰⁸ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 17, 21, 22, 23, 24, 25.
- ¹⁰⁹ En el marco de la Ley 1408 de 2010.
- ¹¹⁰ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntario 23.
- ¹¹¹ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 41.1.
- ¹¹² Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 47, 93, 96, 108.
- ¹¹³ A las que alude el Auto 092 de 2008 de la Corte Constitucional.
- ¹¹⁴ Mediante el Decreto 0552 de 2012.
- ¹¹⁵ Asignados luego del Auto 092 de la Corte Constitucional.
- ¹¹⁶ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntario 47.1.
- ¹¹⁷ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 14, 47, 104, 105, 106.
- ¹¹⁸ Ver Séptimo Informe de Seguimiento recomendaciones y compromisos voluntarios 14, 47, 48, 103, 104, 105, 106, 124.
- ¹¹⁹ Presencia de actores armados ilegales; presencia de cultivos ilícitos; altos índices de homicidio; accidentes o incidentes por minas antipersonal y municiones sin explotar; altos índices de violencia intrafamiliar; presencia de las peores formas de trabajo infantil; índice de Necesidades Básicas

- Insatisfechas (NBI) superior al promedio nacional (45.39%); familias desplazadas por amenaza de reclutamiento de menores de edad; registro de niños desvinculados de grupos armados ilegales o grupos delictivos organizados; información de riesgo del Sistema de Alertas Tempranas de la Defensoría del Pueblo; altos índices violencia contra niños, niñas y adolescentes; promedio de población étnica superior al promedio nacional (13.6%).
- ¹²⁰ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromiso voluntario 106.1.
- ¹²¹ El excomandante del bloque Élder Cárdenas de las Autodefensas Unidas de Colombia, fue condenado por su responsabilidad en el **reclutamiento ilícito de 309 menores de 18 años**.
- ¹²² Séptimo Informe de Seguimiento a recomendaciones y/o compromisos voluntarios 27–33, 97, 98, 107.
- ¹²³ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Bloque temático de Justicia y Lucha contra la Impunidad.
- ¹²⁴ FGN, PGN, Justicia Penal Militar, Rama Judicial y el INMLCF.
- ¹²⁵ Por medio de la cual se adoptan unos criterio de priorización de situaciones y casos, y se crea un nuevo sistema investigativo penal y de gestión de aquellos en la FGN.
- ¹²⁶ La Unidad se crea como instrumento de política criminal enfocada a enfrentar principalmente fenómenos de delincuencia organizada, mediante el uso de herramientas de análisis criminal y creación de contextos, con el objetivo de articular la información aislada que actualmente se encuentra en las diversas unidades de fiscalía. Igualmente, asumirá los procesos que hagan parte de las situaciones y los casos priorizados por el Comité de Priorización de Situaciones y Casos de la Fiscalía General de la Nación.
- ¹²⁷ Tiene como propósito acercar la justicia al ciudadano y hacer cada vez más eficaz y eficiente la función judicial. Además, consagró la calidad como uno de sus principales objetivos.
- ¹²⁸ Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 34, 35, 36, 41, 43.
- ¹²⁹ Desde el 2000 se ha venido trabajando procesos de transversalización con enfoque de género, incorporando dicha perspectiva en los cursos de Formación Judicial y en los Módulos de Aprendizaje.
- ¹³⁰ Anexo 4 - Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 120.1, 124.1.
- ¹³¹ 18-01/12. Contra los excongresistas Luis Alberto Gil Castillo y Alfonso Riaño Castillo, 01-02/12. Contra el ex Senador de la República Miguel Pinedo Vidal, 08-02/12. Contra los excongresistas José María Imbeth y Jorge Luis Feris y contra el ex Gobernador del Departamento de Córdoba, Jesús María López, 11-04/12. Contra el ex Senador Javier Cáceres, 31-05/12. Contra el ex Senador Mario Salomón Nader, 13-06/12. Sentencia anticipada contra los ex Representantes a la Cámara, Nelson Naranjo y Rafael Castillo Sánchez, 20-06/12. Sentencia anticipada contra el ex Gobernador del Departamento de Bolívar, Libardo Simancas Torres. Ver Séptimo Informe de Seguimiento recomendación número 12, 13, 26, 44 y 44.1.
- ¹³² Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 12, 44, 4.1.
- ¹³³ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloque temático de Procesos en el Marco de la Ley de Justicia y Paz y recomendaciones y/o compromisos voluntarios 18, 31, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 91, 97, 96, 99.
- ¹³⁴ Orientado a educación, vivienda, negocios productivos y adquisición de inmuebles rurales, para contribuir a la reconstrucción de sus proyectos de vida.
- ¹³⁵ Para mayor información ver Sector de la Inclusión Social y la Reconciliación. Informe de Rendición de Cuentas. Y recomendaciones y/o compromisos voluntarios 15, 18, 45, 48, 51, 83, 85, 86, 87, 90, 92, 99. Noviembre 3 de 2011 – Agosto 31 de 2012 <http://www.dps.gov.co/documentos/InfoDPS/INFORME-SECTOR.pdf>.
- ¹³⁶ Para este propósito se creó la UAEGRTD que ha venido operando desde principios de 2012.
- ¹³⁷ Los departamentos en donde más se registran solicitudes son: Antioquia (13,4), Bolívar (10,2), Cesar (8,5) y Tolima (8,1).
- ¹³⁸ Algunos de los escenarios en los cuales se trabaja en el marco de un diálogo tripartito, sociedad civil, empresa y Gobierno, son: Guías Colombia, Comité Minero Energético de Seguridad y DDHH – CME–, Plan Nacional de Implementación de los Principios Voluntarios en Seguridad y DDHH, Red del Pacto Global en Colombia, Proyecto “Desarrollo en Colombia del Marco de Naciones Unidas: Proteger, Respetar y Remediar”, capacitaciones en territorio sobre Responsabilidad Social

- Empresarial y derechos humanos y empresa, e impulso al Grupo Social y Empresarial del Sector Defensa –GSED–.
- ¹³⁹ Ley 1482 de 2011.
- ¹⁴⁰ La nueva Ley contempla penas de uno a tres años y multas económicas que oscilan entre 10 y 15 salarios mínimos. Así mismo fue lanzado el Primer Observatorio de Discriminación Racial con el propósito de hacer seguimiento a los casos de segregación en diferentes regiones y genera insumos para la formulación de una política pública que contrarreste este fenómeno.
- ¹⁴¹ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 76, 77. La FGN trabaja en conjunto con el ICBF, en el diseño de un programa metodológico específico para la investigación de violaciones a derechos humanos y derecho internacional humanitario, cuyas víctimas sean niños, niñas y/o adolescentes. También se da enfoque diferencial a tercera edad, afrocolombianos, poblaciones indígenas, personas con discapacidad y población LGBTI.
- ¹⁴² Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloque temático de Mujeres.
- ¹⁴³ La política de equidad de género fue un proceso de construcción participativa mediante 13 eventos regionales en Pasto, Neiva, Quibdó, Cartagena, Villavicencio, Bucaramanga, Medellín, San Andrés, Bogotá, Leticia, Puerto Inírida, Puerto Carreño y Mitú; 11 Encuentros Sectoriales; 2 talleres con mujeres indígenas en Bogotá; y 3 encuentros con mujeres afrocolombianas, negras, raizales y palenqueras en Cali, Bogotá y Cartagena. Los encuentros con las mujeres colombianas fueron parte fundamental para el diagnóstico, e identificación de necesidades y expectativas de las mujeres; con esta información se construyeron el contenido de los ejes estratégicos de la política de equidad.
- ¹⁴⁴ Pertenecen a este grupo las siguientes organizaciones: la Conferencia Nacional de Organizaciones Afrocolombianas (C.N.O.A), la Confluencia Nacional de Redes de Mujeres de Colombia, la Alianza Iniciativa de Mujeres Colombianas por la Paz (IMP), la Coordinación Nacional de Mujeres en Situación de Desplazamiento, la Mesa de Incidencia Política de las Mujeres Rurales Colombianas, la Red de Educación Popular entre Mujeres (REPEM), la Red Nacional de Mujeres, la Red Mujer y Hábitat de América Latina, la Ruta Pacífica de las Mujeres, La Casa de la Mujer, el Programa Mujeres y Violencias, la Corporación Sisma Mujer, la Mesa Nacional de Seguimiento a la Ley 1257, y la Red Nacional de Mujeres Afrocolombianas Kambiri.
- ¹⁴⁵ Resolución 0805 de 2012.
- ¹⁴⁶ Por instrucción de la Corte Constitucional de Colombia, se han determinado 35 pueblos en total que deben ser beneficiarios de estos planes.
- ¹⁴⁷ Dando cumplimiento al Auto 008 de 2009 de la Corte Constitucional para la población desplazada.
- ¹⁴⁸ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 80 y 81.
- ¹⁴⁹ A cargo del Ministerio del interior y de la UNP.
- ¹⁵⁰ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 18, 75, 76, 78, 79.
- ¹⁵¹ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloque temático Poblaciones Indígenas y Afrocolombianas.
- ¹⁵² Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 85 y 91.
- ¹⁵³ Se creó el Centro de Observación para el Proceso de Restitución, que busca dar acompañamiento a los integrantes de la Fuerza Pública en su participación dentro del proceso, y hacer seguimiento a nuestras actuaciones en el marco de la ley y a nivel local y regional se crean los COLR (Comité local de Restitución) conformado por los representantes locales y regionales de las FFMM, la PONAL, la Unidad de Restitución y el Ministerio público, teniendo como función principal la revisión de las condiciones para el desarrollo de las tareas de campo necesarias dentro de las etapas del proceso de restitución. Ver Anexo 5 - Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 18, 52, 80.
- ¹⁵⁴ Dedicada a la implementación del CONPES 3616 de 2009, que contiene los "Lineamientos para la política de generación de ingresos a favor de la población en situación de pobreza extrema y/o desplazada por la violencia", que a su vez son considerados como insumos para el CONPES 3726 de mayo de 2012, que contiene, entre otros, la Ruta de Asistencia para las Víctimas de la Violencia.
- ¹⁵⁵ Anexo 4– Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntario 88.
- ¹⁵⁶ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntario 86.
- ¹⁵⁷ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntario 17.1.
- ¹⁵⁸ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver Bloque temático de Niños y Niñas.

- ¹⁵⁹ A través del Decreto 4875 de 2011.
- ¹⁶⁰ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 112, 113.
- ¹⁶¹ **Plan Nacional de Desarrollo Prosperidad para todos. 2010-2014. “Derechos Humanos y Derecho Internacional Humanitario. Igualdad y No Discriminación** *El Gobierno nacional entiende que es una necesidad para el país desarrollar el derecho a la igualdad y no discriminación. Por tal motivo adoptará y promoverá, de forma participativa, las medidas necesarias para contribuir a eliminar prácticas discriminatorias en las diferentes esferas de la sociedad y del Estado; promoverá prácticas sociales que respeten, reconozcan y valoren la diversidad; y garantizará el desarrollo y cumplimiento de políticas y mecanismos tendientes a superar la desigualdad material y formal que afecta a los sujetos y grupos poblacionales históricamente discriminados por motivos de etnia sexo, identidad de género y orientación sexual, edad, discapacidad, condición social y económica. Además, se impulsará el cumplimiento de las Sentencias Constitucionales sobre los derechos de estos grupos.*
- ¹⁶² El Ministerio del Interior tiene como mandato liderar la formulación, adopción y seguimiento de la política pública para la población LGTBDecreto 2893 del 11 de Agosto de 2011. Artículo 11.
- ¹⁶³ Sentencia C-283/11.
- ¹⁶⁴ Sentencia C-577/11. Si para dicha fecha el Congreso no ha expedido la legislación correspondiente, las parejas del mismo sexo podrán acudir ante notario o juez competente para formalizar y solemnizar su vínculo contractual.
- ¹⁶⁵ Encabezado por el Vicepresidente, junto con el Ministerio del Interior, la PGN, la PONAL y la FGN.
- ¹⁶⁶ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendaciones y/o compromisos voluntarios 115, 116.
- ¹⁶⁷ Es importante resaltar que mediante la Ley 1309 del 2009 se aumentan las sanciones por actos de violencia contra sindicalistas y amplían los términos para que la figura de prescripción de las acciones penales en esos casos ocurra.
- ¹⁶⁸ Que se traducen en: la clasificación de los establecimientos de reclusión; la realización de brigadas de atención integral; traslados de internos; proyección de nuevos cupos penitenciarios y el acercamiento con el sistema de justicia, a fin de dar cumplimiento a los subrogados penales y a la aplicación de penas alternativas distintas a la detención o prisión intramural.
- ¹⁶⁹ Entre otras acciones se resaltan, la elaboración de directivas e instrucciones permanentes en materia de derechos humanos y generación de mecanismos de participación e interlocución entre la administración y las personas privadas de libertad; en la implementación de módulos virtuales; intercambios académicos; aplicación de encuestas y realización de sensibilizaciones en temas de trascendencia nacional e internacional. También se ha hecho seguimiento y verificación de la situación de las personas privadas de libertad beneficiarias de medidas cautelares y/o provisionales ordenadas los órganos del SIDH, con el objeto de remitir los informes que nos sean requeridos.
- ¹⁷⁰ Anexo 4 – Séptimo informe de seguimiento. Ver recomendación y/o compromiso voluntarios 132.
- ¹⁷¹ La limitación permanente de mayor prevalencia según el censo, es la de la visión con un 43.2%, seguida por la limitación en la movilidad con un 29.5% y en tercer lugar la limitación para oír con un 17.4%.
- ¹⁷² Se elaboró el CONPES en Discapacidad y se expidió la Ley 1306 de 2009 por la cual se dictan normas para la Protección de Personas con Discapacidad Mental y se establece el Régimen de la Representación Legal de Incapaces Emancipados.
- ¹⁷³ Su difusión se inició en el marco de la cumbre de Vicepresidentes por la democracia y la solidaridad “América sin Barreras”, en Ecuador en diciembre de 2010.
- ¹⁷⁴ El Estado considera que el mecanismo de seguimiento de las recomendaciones y/o compromisos voluntarios adquiridos por Colombia en el marco del EPU, ha hecho parte del compromiso del Estado por lograr la efectiva implementación de cada una de las recomendaciones y/o compromisos. Con los planes estratégicos, operativos y prioridades de cada entidad responsable se ha logrado un cumplimiento gradual de las recomendaciones.
- ¹⁷⁵ Cooperación Internacional; Plan Nacional de Acción en Derechos Humanos y DIH, actualmente Sistema Nacional de Derechos Humanos y DIH; Derechos Civiles y Políticos (lucha contra la violencia y mantenimiento del orden público, homicidio en persona protegida, tortura, detenciones arbitrarias y desapariciones, minas antipersonal); Justicia y Lucha contra la Impunidad (Procesos en el marco de la ley de justicia y paz); Derechos Económicos, Sociales y Culturales. (salud, pobreza, educación); Poblaciones Vulnerables (Poblaciones indígenas y afrocolombianas, personas en

- situación de desplazamiento, mujeres, niños y niñas, LGBTI, defensores de derechos humanos, personas privadas de la libertad); Justicia.
- ¹⁷⁶ Ver Anexo 6 – Grado de cumplimiento de Recomendaciones y Compromisos Voluntarios.
- ¹⁷⁷ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 1, 3, 14, 38, 76, 79, 88, 110, 118, 38.
- ¹⁷⁸ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 18, 91.
- ¹⁷⁹ Pueden ser observados en el séptimo informe de seguimiento Bloque temático Justicia.
- ¹⁸⁰ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 77, 78.
- ¹⁸¹ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 22, 24, 25.
- ¹⁸² Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 29, 30, 32, 33.
- ¹⁸³ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 90, 99.
- ¹⁸⁴ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 120, 126, 129, 128, 131.
- ¹⁸⁵ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 132, 133.
- ¹⁸⁶ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 117.
- ¹⁸⁷ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 10, 26.
- ¹⁸⁸ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 61, 62, 64.
- ¹⁸⁹ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 67, 69, 70, 72, 73, 74.
- ¹⁹⁰ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 48, 51, 52, 53, 54.
- ¹⁹¹ Recomendaciones y/o compromisos voluntarios 15, 38.
- ¹⁹² Con el fin de cumplir a cabalidad estos desafíos, el Gobierno Nacional diseñó la Estrategia Nacional de Cooperación 2012-2014, la cual es un instrumento que refleja los objetivos estratégicos de la cooperación internacional en Colombia, establece las prioridades para la definición de la cooperación que recibe el país y consolida las fortalezas que pone a disposición de otros países, para intercambiar experiencias que contribuyan con sus procesos de desarrollo.
- ¹⁹³ Hemos venido apoyando a nuestros vecinos de Mesoamérica y de la cuenca del Caribe. Para fortalecer esa oferta de cooperación, nuestra Agencia Presidencial de Cooperación pasará de ejecutar 1 millón de dólares anuales a cerca de 8 millones de dólares –a partir de 2013–, entendiendo que podemos hacer mucho más para compartir nuestras historias de éxito.
- ¹⁹⁴ Del Representante Especial del Secretario General sobre la cuestión de los derechos humanos y las empresas transnacionales y otras empresas comerciales.